

CHAMBRES d'AGRICULTURE

JANVIER 2014

n° 1029

Prix 13 euros

p.13

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, LES PARCS, LES COLLECTIVITÉS...
INVESTISSENT L'AGROÉCOLOGIE

REPÈRES

LOI D'AVENIR AGRICOLE :
18 AMENDEMENTS POUR UN AVENIR
AGRICOLE PLUS SEREIN

P.02

EUROPE

UE-CANADA :
L'ACCORD DE LIBRE
ÉCHANGE CONCLU

P.8



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue «Chambres d'Agriculture», par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil de communication performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale :

Destinataire :

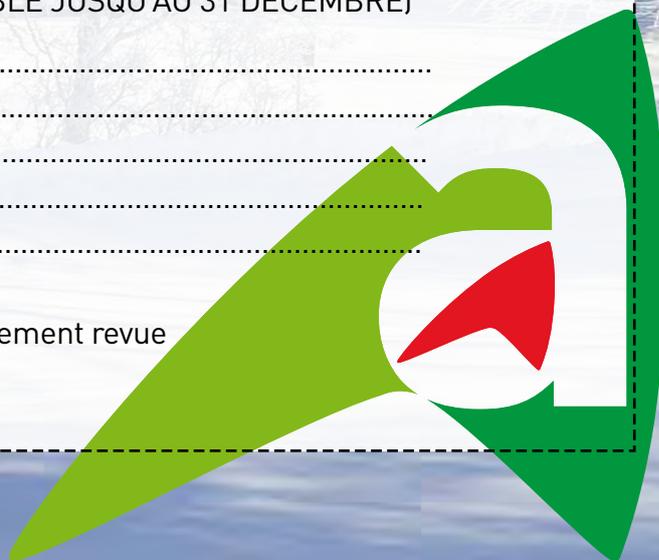
Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA





Les Chambres d'agriculture vous souhaitent une excellente année 2014 !

SOMMAIRE

REPÈRES

Loi d'avenir agricole > 18 amendements pour un avenir agricole plus serein	02
Mes produits en ligne > L'outil qui donne des ailes à vos projet	04
Prix des produits alimentaires > La valeur de la matière première agricole non reflétée	06

EUROPE

UE-Canada > L'accord de libre échange conclu	08
--	-----------

ÉCONOMIE AGRICOLE

Etats-Unis > Un solde commercial agro-alimentaire toujours aussi florissant	10
---	-----------

DOSSIER



Concours général agricole des prairies fleuries : les Chambres d'agriculture, les Parcs, les collectivités... investissent l'agroécologie

Une action concrète dans la démarche produisons autrement
par Pierre Yves Motte, président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et du jury national Prairies fleuries. **13**

Vous avez dit prairie fleurie ?
par Philippe Girardin, président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges **14**

Les prairies fleuries en BD **15**

Concourir pour le meilleur équilibre agri-écologique **16**

Concilier intérêt écologique et économique **17**

Dans les coulisses de la délibération d'un jury **18**

Zoom sur un système d'exploitation **19**

10 bonnes raisons de participer au concours prairies fleuries **25**

Un outil de communication positif **26**

Les lycées agricoles se placent sur les rangs **27**

La carte nationale prairies fleuries **28**

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :
Chambres d'agriculture France
Victor Siméon, Direction relations publiques et communication
Anne Bennato, Responsable du service promotion des produits
Thierry Pouch, Viviane Pons-Thevenot, Direction Economie des agricultures et des territoires
Sylvain Lhermitte, Amélie Chauvel, Sylvain Sturel, Service Europe et Action internationale
Blandine Saget, Direction entreprises et conseil
Chambre d'agriculture de Champagne Ardenne
Delphine Dethune

COORDINATION DU DOSSIER
Yousri HANNACHI, Chambres d'agriculture France, avec la participation rédactionnelle de (cf. p 13)

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
9 avenue George V - 75008 Paris
Tél. : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Régis Dubourg

RÉDACTRICE EN CHEF
Aurélie Calland

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Victor Siméon

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €
Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE
Agence Linéal
19 rue de Roubaix - 59000 Lille

IMPRESSION
Imprimerie Daniel Faurité
Parc d'activités des chênes
Route de Tramoyes Les Echets
01700 Miribel



Accédez à la page Web, Concours prairies fleuries, du portail des Chambres d'agriculture

Retrouvez toute l'actualité du concours et du dispositif prairies fleuries sur www.chambres-agriculture.fr/thematiques/environnement/biodiversite/



NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

En direct de Champagne-Ardenne	21
--------------------------------	-----------

CONJONCTURE

Les filières animales au risque de la compétitivité	29
---	-----------

JURIDIQUE

Application de la PAC aux GAEC > De nouvelles règles de transparence	32
Environnement finances publiques > La Taxe carbone en trois questions	34

DÉBATS

Parlement européen : De nouveaux modèles de développement pour les territoires ruraux > les filières territorialisées	36
--	-----------

RÉSEAUX

Léonardo Da Vinci : New advisers > Le transfert d'outils de conseil innovants	38
---	-----------

TRIBUNES

3 questions à Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur	40
--	-----------

BRÈVES

	42
--	-----------

AGENDA

	43
--	-----------

LOI D'AVENIR AGRICOLE

18 AMENDEMENTS POUR UN AVENIR AGRICOLE PLUS SEREIN

L'APCA a organisé une conférence de presse le 5 décembre dernier pour témoigner de l'engagement des Chambres d'agriculture dans les négociations et détailler les 18 propositions d'amendements liées aux discussions sur la Loi d'avenir agricole.

Les Chambres d'agriculture ont participé activement aux différents groupes de travail du Conseil supérieur de coordination et d'orientation de l'Économie agricole et agroalimentaire (CSO) sur la Loi d'avenir agricole. Lors de leur session du mois de juin, elles ont également organisé un débat avec l'ensemble des syndicats agricoles pour éclairer les points de consensus.

Le Bureau de l'APCA a également rencontré le Ministre pour lui faire part de ses préoccupations et proposer des avancées significatives sur ce projet de loi.

LES GIEE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fort de leur expérience plus que cinquantenaire en matière de gestion et d'accompagnement de groupes d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture se sont très for-

tement investies en répondant massivement à l'appel au projet concernant les GIEE. Les Chambres travaillent quotidiennement pour le conseil et l'animation avec 1 400 groupes qu'il s'agisse de GEDA, GVA, CETA, de CUMA, SCOP, SCIC... et 1 900 groupes thématiques. Sur les 467 dossiers actuellement déposés, plus de 50 % émanent ainsi de leur réseau. Pour autant quelques lacunes ont été déjà soulignées, dans la conceptualisation et la mise en œuvre de ces groupes dans ce projet de loi.

Les Chambres d'agriculture proposent ainsi que la constitution d'une personnalité morale ne soit pas retenue comme une obligation mais que cette dynamique puisse laisser la liberté à certains groupes de confier la gestion et l'accompagnement de leur projet à des organisations de développement agricole. Elles ont souligné enfin l'importance de la mise en réseau et d'une capitalisation de leurs innovations et de leurs travaux.

CERTAINS ASPECTS DÉLAISSÉS

Le Président de l'APCA, déplore que cette loi d'avenir passe à côté de certains aspects liés notamment au gain de compétitivité et à l'organisation économique. À ce titre, il a indiqué que les conditions devraient être réunies pour que les Chambres d'agriculture puissent obtenir leur place dans l'encadrement de certaines interprofession de petites tailles et à faibles moyens.

Le registre de l'agriculture

Alors que le projet de loi mis en débat à l'Assemblée Nationale, ne comportait pas de mesure visant à définir le statut des actifs agricoles, le Gouvernement a décidé d'ajouter, par voie d'amendement, un article portant la création d'un répertoire des actifs agricoles. Cet amendement devait permettre de répondre à la demande de la profession agricole de voir reconnaître aux chefs d'entreprise agricole un vrai statut professionnel à l'aide du registre de l'agriculture réservé, dans l'immédiat, aux seules déclarations d'EIRL. En réalité, le répertoire des actifs agricoles proposé ne fait qu'introduire une condition pour l'octroi des aides publiques au titre de la PAC notamment. Le réseau des Chambres d'agriculture poursuit dès lors ses démarches auprès des parlementaires afin que la loi d'Avenir accorde au secteur agricole un vrai registre professionnel à l'instar du registre du commerce ou du répertoire des métiers.

2



Guy Vasseur, Jo Giroud et Dominique Chalumeaux, Président, Secrétaire général et Secrétaire adjoint de l'APCA ont détaillé les 18 amendements des Chambres d'agriculture.

Jo GIROUD
Secrétaire général - APCA

Guy VASSEUR
Président - APCA

Dominique CHALUMEAUX
Secrétaire adjoint - APCA



Crédit : CHAIGNEAU F. Photothèque Chambres, CA

« Seule la préservation et l'optimisation du volet économique GIEE nous permettra de faire évoluer l'aspect écologique ! »

Guy Vasseur



De multiples transversalités existent entre agriculture et forêt.

La forêt n'est pas à l'ombre de nos préoccupations

La forêt et l'agriculture occupent une très large partie du territoire. Il existe entre ces deux secteurs et filières de multiples transversalités et de problématiques. L'ancien dispositif visant la constitution de plans plurianuels régionaux de développement forestier (PPRDF) d'une durée de vie de cinq ans, serait ainsi remplacé par un Programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Certains de ces plans étant encore en application, les Chambres souhaitent que soit garantie la reprise de leurs actions. Ce nouveau dispositif prévoit la création d'une commission régionale forêt bois très étendue en termes de participants, ce qui ne facilitera pas, à leurs yeux, la prise de décision. Elles suggèrent plutôt la création d'un comité réduit pour l'élaboration du PRFB auquel les Chambres d'agriculture participeraient activement.

Elles souhaitent enfin que soit apportée une précision stipulant que le Fonds stratégique forêt-bois financera bien les actions d'animation auprès des propriétaires forestiers jusque là assurées par les Chambres d'agriculture.

Victor Siméon

Chambres d'agriculture France
Direction relations publiques et communication

Autre point non évoqué dans le cadre de cette loi : la simplification administrative. Les Chambres d'agriculture ont formulé une trentaine de propositions qui pourraient être mises en œuvre auprès du ministère.

Le dispositif de gestion des risques climatiques n'y est pas non plus inscrit.

PROTECTION DU FONCIER

La disparition et le mitage des terres agricoles demeure une préoccupation importante pour garder nos capacités de productions.

Les Chambres d'agriculture proposent ainsi l'introduction d'un avis simple de la CDCEA¹ sur l'élaboration des PLU quand une réduction des surfaces agricoles y est envisagée.

Deux amendements en lien avec les SAFER

➤ Le premier vise à ce que les SAFER puissent effectuer une rétrocession séparée entre les terres et le bâti agricole pour mieux conserver le foncier agricole et réorienter les bâtiments, si besoin, vers d'autres usages.

➤ Le second a pour but qu'elles soient en capacité d'intervenir sur des terrains à vocation agricole même : s'ils sont occupés illégalement (mobil home, cabanons...), s'ils ont une couverture végétale ou sont le support d'une occupation précaire sous quelle que forme que cela soit.

Elles souhaitent également l'obligation de réalisation d'une étude d'impact agricole de tout projet ou document d'urbanisme ou d'aménagement ainsi que l'extension aux EPCI de la faculté d'élaborer les périmètres de protection des espaces naturels périurbains en concertation avec les Chambres d'agriculture, une seule demande d'avis de leur part ne suffisant pas.

Les Chambres ont également déposé un amendement pour que la taxe sur le changement de destination des terres agricoles puisse contribuer au financement de l'observatoire national de l'installation et de la transmission.

ALIMENTATION ET SANITAIRE

Trois amendements communs entre l'APCA, Coop de France, la FNSEA et l'ANIA ont été transmis.

Le premier concerne les objectifs généraux de la politique de l'alimentation. Il fait part du souhait de réintroduire un ancrage territorial au futur programme de l'alimentation et garantir ainsi un lien avec l'agriculture, les signes de qualité, et les filières territorialisées.

Le second insiste sur la volonté que le Conseil national de l'alimentation reste l'instance phare de l'élaboration et du suivi du programme national de l'alimentation.

Le troisième demande une évolution et une adaptation du dispositif lié à la certification de conformité produit. Une réorganisation de cet outil permettra d'optimiser le rôle et l'investissement de chacun des acteurs concernés sans pour autant l'alourdir. ●

¹ Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

MES PRODUITS EN LIGNE, L'OUTIL QUI DONNE DES AILES À VOS PROJETS

Depuis quelques années, un nombre croissant de clients fait ses achats par le biais d'internet. Les Chambres d'agriculture proposent Mes produits en ligne, un logiciel informatique innovant pour créer sa e-boutique.

Grâce au logiciel développé par les Chambres d'agriculture mes produits en ligne, le producteur peut proposer ses produits à sa cible professionnelle ou particulière.



4

LE GRAND PUBLIC

Pour la cible grand public, Mes produits en ligne s'adresse à des producteurs individuels ou à des groupements de producteurs. Des fonctionnalités spécifiques ont été développées pour optimiser le concept du point de retrait de type « drive fermier » : blocage des commandes à une heure précise, sélection du point de retrait, sélection de l'horaire de retrait de son achat, nombre maximum de clients par tranche horaire...

LES PROFESSIONNELS DE L'AGROALIMENTAIRE

Sous l'impulsion du Gouvernement et d'un bon nombre de collectivités territoriales, s'installe une réelle tendance en faveur d'un approvisionnement en produits locaux par les professionnels de l'alimentation. Des enjeux particuliers concernent les cantines scolaires, sans exclure la restauration, la distribution... Répondre à ces marchés demande une structuration de l'offre des agriculteurs avec une optimisation des aspects logistiques, une sensibilisation des acheteurs

pour modifier leurs habitudes de commande, travailler différemment les produits, faire évoluer leurs recettes...

Dans ce cas, Mes produits en ligne s'adresse à des groupements de producteurs ou directement aux Chambres d'agriculture locales impliqués dans le développement d'une offre aux professionnels avec nombre de fonctionnalités spécifiques :

- > présentation d'un site à un acheteur non référencé avec un catalogue sans prix pour lui faire découvrir l'offre et l'inciter à s'inscrire,
- > création de « catalogues produits » personnalisés par groupes de clients cibles et, dans le cadre de marchés publics acceptés, de catalogues correspondant à

la réponse (producteurs, prix, quantité...) pour sa gestion au quotidien,

- > insertion de fiches informatives au format PDF répondant à la réglementation (fiche agrément sanitaire, fiches nutritionnelles des produits...)..

ALORS POURQUOI NE PAS VOUS LANCER DANS LE E-COMMERCE ?

Pour :

- > devenir une source d'information très facilement accessible, y compris tarifaire,
- > prolonger les contacts avec votre clientèle, la fidéliser, dénicher de nouveaux clients, diversifier vos débouchés,

> mieux vendre collectivement vos produits,

> imaginer de nouveaux débouchés, avec les professionnels ou le grand-public...

Les Chambres d'agriculture sont à votre disposition pour vous présenter cet outil, vous conseiller, le mettre à disposition et vous former. Le module est proposé par abonnement annuel. N'hésitez pas !!! ●

Un nombre illimité de e-boutiques

Développé à partir de la plate forme open source leader du e-commerce Magento, propriété d'E Bay, le système permet de créer un nombre illimité de e-boutiques de dimensions variables. L'ensemble des données est centralisé dans une seule base de données. Cela offre, pour un producteur donné, une gestion centralisée de stocks indépendamment du nombre de sites sur lesquels ses produits sont vendus.

Témoignages

LES DRIVE EN AVEYRON

L'association Bienvenue à la ferme a mis en place un projet ambitieux : permettre à tous les producteurs fermiers qui le souhaitent d'adhérer à une plate forme virtuelle départementale. Et, pour accompagner les demandes, créer des points de retrait drive avec une notion très large de territoire pour qu'il n'y ait pas de concurrence. Les producteurs participent aux commissions filière qui les concernent et, ensemble, ils organisent leur offre de produit par catégorie ou par magasin. Par exemple, pour la viande bovine, les producteurs se positionnent par semaine, pour les volailles, l'un fournit les œufs et les produits découpés, l'autre les volailles entières... Un magasin est ouvert en Aveyron avec deux points de retrait (et bientôt quatre)

de nouveaux magasins sont en projet d'ouverture courant 2014 : sur Montpellier, à Toulouse, à Paris avec, peut être, l'inauguration officielle à l'occasion du salon de l'Agriculture, Porte de Versailles. Une cotisation annuelle de 100 € à l'association Bienvenue à la ferme permet d'adhérer à la démarche et de proposer ses produits aux gérants des différents magasins. Les frais de fonctionnement varient en fonction des lieux de livraison, ils sont de 15 % du chiffre d'affaire pour les points de retrait situés en Aveyron. A ce jour 69 producteurs sont engagés ou intéressés par la démarche. Un vrai succès ! ●



EARL DES SAVEURS DU JARDIN DANS L'AUBE

Arnaud Jumain est producteur de légumes avec une gamme de plus de 60 produits. Il est présent depuis plusieurs années sur les marchés en région parisienne dans la continuité des activités de son père. Afin d'augmenter le nombre de points de vente en maîtrisant le temps passé sur place, il a choisi d'adhérer à Bienvenue à la ferme et de se lancer dans le e-commerce avec la formule du point de retrait « drive ». Il a sélectionné 3 sites proches de son exploitation pour se rapprocher d'une clientèle potentielle et faciliter sa fidélisation. Son offre : 1 panier différent chaque semaine avec 3 tarifs ou la



possibilité de créer son propre panier. Ses premières conclusions au bout de quelques mois : les nouveaux points de vente ont permis de diversifier ses clients, ce qui se révèle positif mais la fidélisation des acheteurs est difficile à maîtriser et la clientèle reste pour l'instant plutôt classique. Le transfert de l'achat via le net ne s'est pas opéré pour la clientèle des marchés qui préfère visualiser le produit avant de l'acheter. Cet outil est cependant digne d'intérêt et prometteur. Des habitudes ne manqueront certainement pas de se prendre tant au niveau du producteur que de certains consommateurs. ●

Les drive

www.drive-fermier.fr/33
en autour de Bordeaux.

www.drive-fermier.fr/39
à Lons le Saulnier

www.maproductyonlocale.com
à La Roche sur Yon.

www.paniersgourmandsbretons.fr
une offre de paniers gourmands Bienvenue à la ferme à retirer dans les 30 points de retraits des Chambres d'agriculture

www.terroir52.fr
à Chaumont

www.drive-fermier-82.fr
à Montauban

www.superfermiers.fr
autour de castetis

Les boutiques individuelles

www.les-delices-du-jardin.com
boutique.cabrinou.fr
www.foie-gras-gouleries.fr
www.earl-des-saveurs-du-jardin.fr
www.ferme-al-pais.fr
www.boutique-fermedesbouviers.com

Anne BENNATO

Chambres d'agriculture France
Responsable du service promotion
des produits

PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LA MATIÈRE PREMIÈRE AGRICOLE MAL VALORISÉE !

Le rapport 2013 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges confirme la faible part de l'agriculture dans l'alimentation, à travers la proportion de la matière première agricole dans le produit fini ou la contribution de la branche « agriculture et pêche » dans la dépense alimentaire. Il illustre également l'atténuation des variations de prix de l'amont vers l'aval en France. Enfin, il montre à nouveau que la plupart des producteurs agricoles peinent à dégager un revenu suffisant pour les faire vivre. Ces difficultés touchent aussi certains secteurs industriels, comme les abattoirs, dont les résultats se dégradent.

L'Observatoire de la formation des prix et des marges a pour missions :

> de suivre des évolutions de prix à différents stades d'une filière : production, sortie industrie et prix de détail en grande distribution ;

> d'étudier les coûts de production agricoles, les coûts et les marges de l'industrie et de la grande distribution.

Il remet chaque année un rapport au Parlement. Pour sa troisième édition, ce rapport s'étoffe encore avec le suivi de nouvelles filières (pain, pâtes alimentaires, poissons, fromage de chèvre).

FAIBLE PART DU PRODUIT AGRICOLE DANS LE PRODUIT FINAL

Le suivi des prix à différents stades de la filière dans une unité commune permet de déterminer la valeur du produit agricole, matière première du produit alimentaire, dans le prix moyen au détail. Cette part est variable mais relativement faible sur les produits suivis par l'Observatoire. Elle représente par exemple 8,5 % pour la baguette de pain, 15 % pour le yaourt, 43 % pour l'emmental, près de 35 % dans le jambon ou le poulet et 50 % pour les fruits et légumes, pourtant perçus comme des produits « bruts ». Cette part a eu tendance à progresser avec la hausse des prix des produits agricoles.

Pour prendre l'exemple de la baguette de pain, un produit symbolique pour les consommateurs, la part du blé dans le prix moyen d'une baguette est passée de 4 à 9 % entre 2005 et 2012 avant de diminuer légèrement en 2013.

La matière première blé tendre représente entre 8 et 9 % du prix de la baguette au détail au premier semestre 2013, contre environ 4 % en 2009



MOINS DE « LISSAGE » POUR LES PRIX DES PRODUITS LAITIERS EN ALLEMAGNE

En Allemagne, le prix au détail du lait UHT est fortement lié, de façon linéaire, au prix à la production alors que cette relation est très amortie en France. Les raisons mises en avant dans le rapport sont les suivantes :

- le poids du hard discount (produits « basiques » avec un rapport plus direct du prix du produit final avec la valeur de la matière première) ;
- le positionnement de l'industrie laitière allemande sur ce type de produit, à moindre valeur ajoutée, contrairement à l'orientation du secteur en France ;
- le système de négociation des prix entre industriels et distributeurs, dans lequel intervient des références aux prix à la production.



ENTRE STABILISATION DES PRIX DE DÉTAIL ET VOLATILITÉ DES PRIX AGRICOLES

Une des principales conclusions mise en avant dans le rapport 2013 est le rôle d'amortisseur de l'industrie et de la grande distribution. Alors que les prix du lait, par exemple, ont fortement fluctué ces dernières années, le prix d'un litre de lait UHT ou de l'emmental est resté stable. De même, les simulations de prix de la baguette de pain en fonction des prix du blé montrent que le prix de détail ne répercute pas l'ensemble des variations du prix du blé (baisse en 2009-2010 ou hausses en 2012).

ÉVALUATION DES COÛTS ET DES MARGES DANS LES RAYONS ALIMENTAIRES DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Une enquête spécifique envoyée aux sept enseignes de la grande distribution permet d'évaluer les coûts et la marge nette par rayon. Malgré le travail important des équipes de l'Observatoire, il existe des



Une enquête spécifique envoyée permet d'évaluer les coûts et la marge nette par rayon dans les supermarchés.

¹ Comparaisons de données entre des magasins indépendants et intégrés, clés de répartition des charges communes aux différents rayons différentes selon les enseignes, sur-représentation des hypermarchés par rapport aux supermarchés, ...

MARGES NETTES PAR RAYON

En € pour 100 € de chiffre d'affaires	Boucherie	Volaille	Charcuterie	Produits laitiers	Fruits et légumes	Poissonnerie	Boulangerie
Marge nette avant impôts* en 2012	- 1,3	8,2	9,1	3,7	1,4	- 5,8	- 2,0
Marge nette avant impôts* en 2011	- 1,4	8,0	7,3	2,9	1,1		

* avant impôt sur les sociétés / source : Observatoire de la Formation des Prix et des Marges

limites méthodologiques à ces chiffres¹. De plus, il s'agit de moyennes et les résultats des 7 enseignes présentent en général une grande dispersion.

La GMS peut s'adapter en ayant une marge nette faible voire négative sur quelques rayons, certains en compensant d'autres. Cela n'est pas le cas de la plupart des producteurs agricoles. La recherche des prix bas au niveau du consommateur ne doit pas faire oublier que la production agricole à un coût.

NON-RÉPERCUSSION DES VARIATIONS DE COÛTS DES INTRANTS EN AGRICULTURE

L'analyse dans le secteur agricole montre que les agriculteurs ont du mal à couvrir les coûts de production. Cette conclusion avait déjà été mise en avant dans les rapports précédents. Au niveau de la production bovine, par exemple, les derniers résultats disponibles montrent que les produits ne suffisent souvent pas à couvrir l'ensemble des charges (y compris les charges supplétives de rémuné-

ration de la main d'œuvre non salariée et des capitaux). Pour les exploitations légumières et fruitières, si on impute un niveau de rémunération standard à la main d'œuvre, on obtient un revenu net 2011 négatif.

EURO ALIMENTAIRE : UNE APPROCHE EUROPÉENNE

L'approche macroéconomique de « l'euro alimentaire » confirme la faible part de la branche agriculture dans notre alimentation. L'objectif de ces calculs est d'évaluer la répartition d'un euro de dépense alimentaire du consommateur entre les différentes branches de l'économie contribuant à la production alimentaire (agriculture, IAA, commerces, transports, services, ...). Dans le rapport 2013, cette approche a été élargie à d'autres pays de l'UE. Les résultats montrent une grande disparité entre les Etats. Pour 100 € alimentaires en 2005, la valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche varie de 3 % au Danemark à 18 % en Grèce. En France, cette part était de 8 %.

À la lecture de ces résultats, on peut donc s'interroger sur la valeur accordée aux produits alimentaires et aux liens de plus en plus distendus entre le consommateur et le monde agricole. ●

Viviane Pons-Thévenot
Direction Economie des Agricultures
et des Territoires
Chambre d'agriculture France

Pour en savoir plus :
www.franceagrimer.fr/
Informations-economiques/
Observatoires

UE-CANADA

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CONCLU

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso et le Premier ministre canadien, Stephen Harper, ont conclu le 18 octobre 2013 un accord politique sur les éléments essentiels d'un accord économique et commercial global (AECG), après plusieurs mois d'intenses négociations entre le commissaire européen chargé du commerce, Karel De Gucht, et le ministre canadien du commerce, Edward Fast.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso et le Premier ministre canadien, Stephen Harper, ont signé l'accord d'échanges commerciaux UE Canada le 18 octobre dernier.

8



Credit © European Union, 2013

Les Etats-Unis et le Canada ayant déjà libéralisé leurs échanges dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'accord permettra aux entreprises européennes d'entrer en concurrence avec les exportateurs américains sur le marché canadien.

La conclusion des éléments technique restant est prévue début 2014, avec une entrée en vigueur provisoire possible courant 2015, dans l'attente des ratifications de tous les Parlements concernés pour une entrée en vigueur totale en 2016.

LES PRINCIPAUX VOILETS DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL UE-CANADA

Les négociations de cet accord ont abouti à des mesures très concrètes qui s'appliqueront donc très rapidement :

- > Élimination des droits de douane - cette élimination sera rapide, car la plupart de ces droits seront supprimés dès l'entrée en vigueur de l'accord ;
- > Droits sur les produits industriels - totalement libéralisés ;
- > Droits sur les produits agricoles - avec des ventes annuelles supérieures à 2,9 milliards e, le Canada est un marché d'exportation important. L'accord éliminera rapidement les droits dans le secteur agricole. À la fin des périodes transitoires, le Canada et l'UE libéraliseront respectivement 92,8 % et 93,5 % des lignes d'activité dans le secteur. En ce qui concerne les produits jugés sensibles (les produits laitiers pour le Canada ; le bœuf, le porc et le maïs doux pour l'UE), il a été convenu qu'un nouvel accès au marché sera accordé sous la forme de contingents tarifaires ;
- > Barrières non tarifaires - le chapitre relatif aux entraves techniques aux échanges comporte des dispositions qui amélioreront la transparence et favoriseront des relations plus étroites entre l'UE et le Canada dans le domaine de la réglementation technique ;

93%

des droits de douanes du secteur agricole supprimés à la fin des périodes transitoires

Ce qu'il faut retenir

Premier accord de libre-échange élargi entre l'Union européenne et un pays du G8. Un « précédent » risqué pour le secteur agricole, non seulement sur la libéralisation des échanges, mais aussi sur l'harmonisation et la « reconnaissance mutuelle » des normes.

Les sujets traités font de cet accord dit de « dernière génération » un accord international bien plus large qu'un simple accord de Libre échange. Il porte, non seulement sur les droits de douane et les restrictions quantitatives aux échanges, mais aussi sur l'élimination des barrières non tarifaires, notamment les normes (techniques, juridiques, comptables) européennes et canadienne sur les marchandises, les services, les investissements et l'accès aux marchés publics. Le mécanisme de règlement des différends entre les signataires risque de donner beaucoup de pouvoir à des arbitres supposés indépendants et non à la justice de l'un des signataires, sur des sujets brûlants. L'accord UE-Canada supprimera plus de 99 % des droits de douane entre ces deux économies et créera d'importantes possibilités d'accès aux marchés en ce qui concerne les services et les investissements. Parmi les avantages de l'accord figure l'amélioration de la protection des droits de propriété intellectuelle et des appellations des produits agricoles phares au Canada.

Protection des indications géographiques européennes

L'accord reconnaît et assure la protection, sur le marché canadien, d'une liste de plusieurs produits agricoles européens dont le Roquefort.

L'AECG reconnaît le statut spécial et assure la protection, sur le marché canadien, d'une liste de plusieurs produits agricoles européens couverts par une indication géographique. Parmi les exemples figurent Grana Padano, Roquefort, Elia Kalamatas Olives ou Aceto balsamico di Modena. L'accord prévoit également la possibilité d'ajouter d'autres noms de produits à la liste à l'avenir. En outre, certains produits bénéficiant d'indications géographiques importantes, tels que Prosciutto di Parma et Prosciutto di San Daniele, pourront enfin être commercialisés sous leur dénomination au Canada, ce qui n'était pas le cas pendant plus de 20 ans. La production canadienne de produits homonymes sous marque perdureront « Jambon de parme », produit au Canada ...

- > Mesures sanitaires et phytosanitaires – consolidation de l'accord vétérinaire existant et nouveau cadre pour les exportateurs européens de végétaux et de produits végétaux ;
- > Commerce des services - nouvelles possibilités aux entreprises européennes en instaurant un accès au marché canadien dans des secteurs clés tels que les services financiers, les télécommunications, l'énergie et le transport maritime ;
- > Déplacement temporaire de personnel d'entreprises et reconnaissance mutuelle des qualifications.
- > Investissement – L'accord lèvera ou atténuera les obstacles à l'investissement à la fois sur le plan horizontal et sur le plan sec-

- toriel, en améliorant la sécurité juridique et la prévisibilité pour les entreprises ;
- > Marchés publics – accès facilité à tous les échelons ;
- > Mécanisme de règlement des litiges – L'AECG prévoit un mécanisme horizontal efficace et harmonisé couvrant la plupart des domaines de l'accord ;
- > Médiation – Un mécanisme de médiation est également disponible sur une base volontaire afin de remédier aux mesures qui nuisent au commerce et à l'investissement entre les parties. ●

Sylvain LHERMITTE

Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale

Les principaux contingents octroyés au Canada sans droit de douane

50 000 tonnes de viande bovine sans hormones (en poids de carcasse)

81 011 tonnes de viande porcine sans ractopamine (en poids de carcasse)

accès libre au marché européen des produits laitiers, en échange d'un contingent de fromages de 18 500 t pour l'UE

100 000 tonnes pour le blé de qualité inférieure à moyenne,

8 000 tonnes de maïs doux.

Ils en ont dit...



José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

« Il s'agit d'un accord commercial très ambitieux, le Canada est l'une des économies les plus avancées du monde. Cet accord ouvrira de nouvelles perspectives intéressantes aux entreprises européennes et canadiennes en améliorant l'accès aux marchés des biens et des services et en offrant de nouvelles possibilités aux investisseurs européens. Il nous permettra de prendre pied sur le marché nord-américain et constituera ainsi un vecteur de croissance et d'emploi en Europe. »



Albert Jan Maat, Président du Copa

« Nous avons réalisé des progrès dans certains domaines, par exemple pour la reconnaissance des normes européennes de production et de qualité, comme les indications géographiques (IG). Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Toutefois, cet accord signé entre le Président de la Commission européenne et le Premier ministre canadien va plus loin que ce qui avait été prévu pour les secteurs de la viande porcine et bovine dans le cycle actuel de négociations de libéralisation du commerce mondial. »



Christian Pès, Président de la Cogeca

« L'UE a accepté d'octroyer un accès accru au marché pour d'importants volumes de viande bovine et porcine. Nous ne pouvons l'accepter, même si cette viande ne contient pas d'hormones. La viande bovine est un produit sensible pour nous et la production européenne est menacée. »

Calendrier

18 octobre : signature de l'accord politique entre José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et Stephen Harper, Premier ministre canadien.

Début 2014 : conclusion des négociations techniques

Automne 2014 : validation des juristes-linguistes et lancement des ratifications (Conseil de l'UE, Parlement européen, Parlements nationaux)

Courant 2015 : entrée en vigueur provisoire

Courant 2016 : entrée en vigueur

ÉTATS-UNIS

UN SOLDE COMMERCIAL AGROALIMENTAIRE TOUJOURS AUSSI FLORISSANT

L'économie américaine continue d'enregistrer un solde commercial global élevé. Toutefois, il semble avoir amorcé un repli depuis deux ans. La contraction du solde de la balance des transactions courantes engagée depuis 2007, si l'on ajoute les flux de services en apporte la preuve.

Dans cet ensemble, le secteur agroalimentaire continue à exporter massivement, contribuant à maintenir le solde commercial de ce secteur à un haut niveau. Les Etats-Unis obtiennent leur déficit agroalimentaire le plus élevé avec l'Union européenne.

10

L'économie américaine se caractérise par un déficit commercial élevé. Depuis le milieu des années 80, rares sont les périodes où ces déficits sont parvenus à s'infléchir. En se combinant avec le déficit budgétaire fédéral, ils occasionnent un besoin de financement colossal, faisant dépendre le pays notamment de l'extérieur pour les combler.

Lorsque le déficit commercial se replie, l'économie le doit principalement au taux de change du dollar. Un mouvement de contraction du déficit extérieur s'est toutefois enclenché à partir de 2007, soit au moment même de la crise. A l'instar de la France, l'économie américaine dégage un excédent commercial en produits agricoles et alimentaires structurel, parvenant à compenser partiellement le déficit global.

En 2013, l'excédent agroalimentaire a même enregistré une nouvelle hausse par rapport à 2012. De quoi inciter l'Etat fédéral ainsi que les acteurs de la branche agricole et des industries de la transformation à préserver cet atout économique, au regard notamment des effets d'entraînement en termes de croissance ou bien d'emplois induits.

LE DÉFICIT DES TRANSACTIONS COURANTES DIMINUE

Le déficit de la balance commerciale américaine était en 2012 (période janvier-septembre) de - 407,2 milliards de dollars. En 2013, sur la même période, il est passé en dessous du seuil des 400 milliards pour se fixer à -359,5, soit une baisse de 11,7 %. Si l'on tient compte des transactions de services, le solde devient excédentaire, augmentant même entre 2013 (+ 151,8 milliards de dollars) et 2013 (+ 173,2 milliards). C'est une conséquence de la légère augmentation

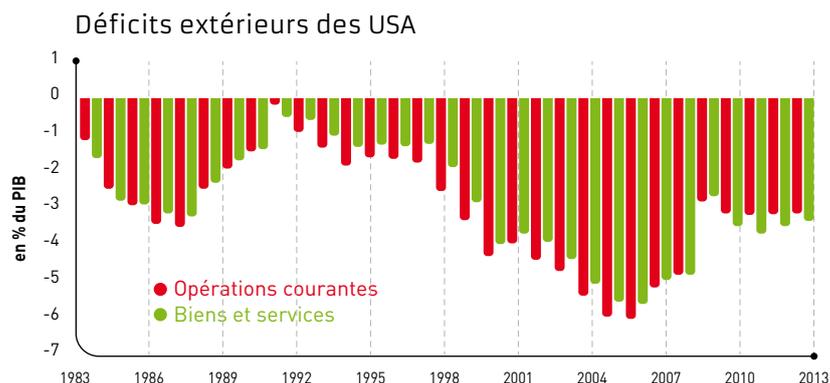


© Jim Parkin Fotolia.com

des exportations de biens entre 2012 et 2013, de la baisse des importations, mais surtout de la forte hausse des exportations de services (+ 15,7 %). Exprimé en pourcentage du Produit Intérieur Brut, le solde de la balance des transactions courantes continue de se contracter (cf. graphique 1).

Cette réduction du déficit extérieur devrait se poursuivre, du fait d'une forte diminution des importations américaines de pétrole – de près de 15 millions de barils/jour en 2007 à moins de 10 millions en 2013 – sous l'influence de la production intérieure de gaz de schiste, et en raison de la modération salariale depuis le début des années 2000. Le solde commercial en produits énergétiques est passé de - 600 milliards de dollars en 2008 à - 500 en 2013.

La compétitivité-prix des Etats-Unis devrait ainsi se renforcer à court terme, confirmant la baisse du déficit extérieur. Le taux de change du dollar constitue aussi un levier supplémentaire de redressement des comptes extérieurs américains. Pour l'économie mondiale, cette nouvelle configuration est une source de questionnement. Avec un tel déficit, les Etats-Unis apportaient jusque là à l'économie mondiale des liquidités en dollars. La contraction du solde courant est por-



853 : source OCDE

teuse d'un assèchement en dollars de l'économie mondiale, incitant à terme les agents non-résidents à rechercher une autre monnaie de réserve. En toile de fonds, surgit le problème du statut de monnaie internationale de référence que le dollar détient depuis les Accords de Bretton Woods signés en 1944. La monnaie chinoise va-t-elle se substituer au dollar ?¹

Le redressement des flux commerciaux de biens manufacturés sera, sans doute, encore bien long, en raison de la désindustrialisation de l'économie américaine amorcée dès le début des années 80. Qu'en est-il du solde agroalimentaire ?

NOUVELLE HAUSSE DE L'EXCÉDENT AGROALIMENTAIRE EN 2013

Calculé sur une année fiscale (octobre – septembre), le solde des échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires américains s'est fixé à 37 milliards de dollars en 2013, contre 32,4 en 2012. C'est certes en deçà du record de 2011 (+ 43 milliards de dollars), mais il s'agit d'un solde confortable pour une économie dont le déficit global demeure élevé. Les exportations de produits agricoles et alimentaires (12 % des exportations totales) ont atteint près de 141 milliards de dollars (+ 3,8 % par rapport à 2012), les importations (5 % des importations totales) restant stable aux alentours de 103 milliards de dollars.

Selon l'USDA, l'excédent pourrait se maintenir en 2014, en raison de facteurs favorables aux exportations et dans un contexte économique porteur. La baisse du prix de l'énergie aux Etats-Unis, la poursuite de la dépréciation du dollar face aux principales monnaies internationales, ainsi que la dynamique de la demande mondiale – plus spécifiquement en Asie – constituent des paramètres bien orientés pour stimuler les exportations de produits agricoles et alimentaires, celles-ci étant notamment réactives aux variations de la parité du billet vert (graphique ci-contre).

¹ Cf. P. Artus et B. Xu (2013), « Le RMB chinois comme monnaie de mesure internationale : causes, conditions », Flash économie, Natixis, numéro 854, 27 novembre, p. 1-8.

Depuis 2007, les exportations de produits agricoles et alimentaires américaines vers l'Asie de l'Est ont augmenté de 100 % : de 23,9 à 47,9 milliards de dollars. Elles ont enregistré un accroissement tout aussi significatif vers la Chine, le Japon, et l'Asie du Sud-Est. En 2013, les exportations agroalimentaires vers l'Asie dans son ensemble avoisinait 70 %, loin devant celles destinées à l'Amérique du Nord dans le cadre de l'ALENA. La Chine à elle seule est devenue la première destination des exportations américaines, avec près de 20% des flux exportés.

La particularité du commerce extérieur agroalimentaire américain avec le reste du monde réside dans le fait que l'UE à 28 est la seule zone avec laquelle

37
milliards de dollars

SOLDE DES ÉCHANGES
EXTÉRIEURS DE PRODUITS
AGRICILES ET ALIMENTAIRES
AMÉRICAINS

L'UE à 28, se classe au cinquième rang des destinations des produits américains : **11,5**

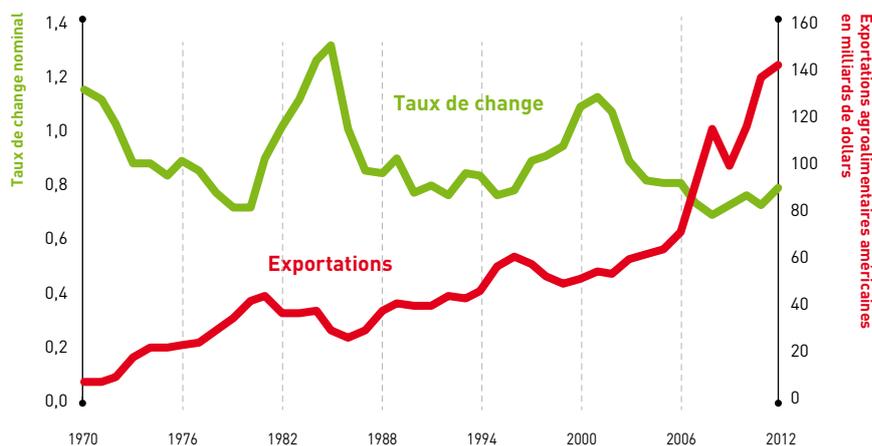
milliards de dollars en 2013.

11



© Daisuke Ito fotolia.com

Exportations agroalimentaires des USA et taux de change euro / dollar



1258 : source : FMI et Department of commerce

●●● les Etats-Unis dégagent un déficit structurel, le constat étant similaire dans le cas de la France (graphique 3). Cela explique sans doute l'importance accordée par les Etats-Unis aux négociations d'un accord de libre-échange avec l'UE. Car au-delà du caractère stratégique de cet accord qui, combiné avec celui en cours avec les pays de l'ASEAN, encerclerait économiquement mais aussi géopolitiquement la Chine, l'objectif est bien de rééquilibrer les échanges avec les pays de l'UE à 28.

Les importations américaines se sont élevées en 2013 à 103,8 milliards de dollars, stables par rapport à 2012, et en hausse de quelque 48 % depuis 2007. La géographie des importations américaines est différente de celle des exportations. Elles proviennent essentiellement du Canada et du Mexique (ces deux pays de l'ALENA comptent pour 37,2 % des importations, le Canada étant le premier fournisseur du marché américain), d'Union européenne à 28 (18 %), d'Amérique du Sud (13 %), et dans une moindre mesure d'Asie du Sud Est.

D'ABORD DES PRODUITS TRANSFORMÉS

La structure du commerce extérieur américain de produits agricoles et alimentaires se distingue par la prédominance des exportations de produits transformés : en 2013, 44,5 % des exportations agroalimentaires totales, devant les produits bruts (34 %) et les produits intermédiaires (21 %). Cette évolution est intéressante dans la mesure où, en 2007, les exportations de produits bruts faisaient, avec 40 % du total, quasiment jeu égal avec les produits transformés. Il faut y voir l'impact exercé sur l'appareil commercial américain de la mutation de la demande mondiale qui se porte de plus en plus sur les biens issus des industries de la transformation.

Sur le poste exportations de produits bruts, les grains (blé et maïs), ainsi que le soja (graines, tourteaux et huiles) et le coton, forment la catégorie la plus dynamique. Les viandes congelées (porc,

bœuf et veau, volaille) constituent un poste à l'exportation important, se situant aux alentours de 4 à 5 milliards de dollars, entrant dans la catégorie des produits transformés à haute valeur ajoutée. Le sucre, les produits laitiers et les boissons alcoolisées et non alcoolisées (jus de fruits principalement) viennent loin derrière dans les exportations de produits transformés.

En matière d'importations, les produits transformés sont largement devant les produits intermédiaires et bruts. Les importations en provenance du reste du monde et issues des industries de la transformation ont atteint en effet près de 64 milliards de dollars, suivies des produits intermédiaires (23,6 milliards de dollars) et des produits bruts (16,3). L'excédent commercial agroalimentaire provient ainsi essentiellement des produits bruts et intermédiaires, alors que le poste produits transformés était en 2013 déficitaire de quelque 2 milliards de dollars.

On ne répétera jamais assez à quel point l'agroalimentaire forme un secteur clé de l'économie américaine. Outre les effets d'entraînement que les exportations de produits agricoles et alimentaires exercent sur les autres secteurs de l'économie, notamment en termes d'emplois induits, il s'agit d'un excédent compensant ne serait-ce que partiellement le déficit global qui est appelé à se réduire. De plus, et ce point demeure d'une grande

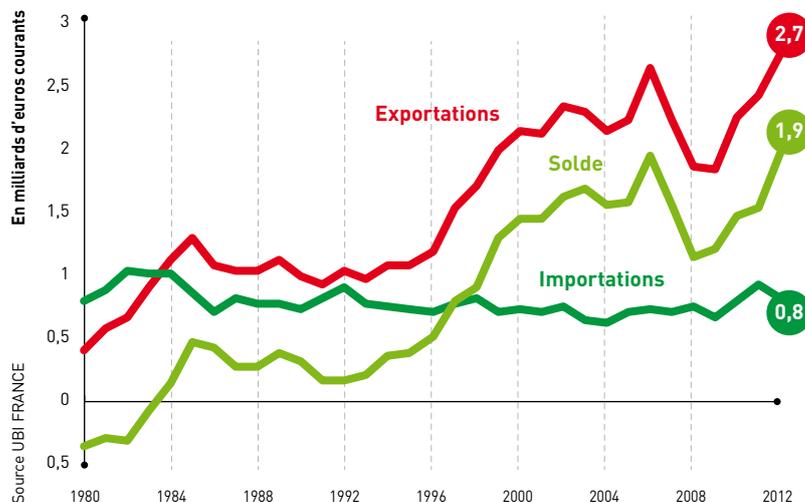
importance pour les Américains dans un contexte géopolitique et géoéconomique des plus tendus, les Etats-Unis restent le premier exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires (flux intra-communautaires exclus) avec en 2012 10,4 % des exportations mondiales, devant l'UE à 28,98 % (37 % si l'on retient les flux intra-communautaires).

Domination écrasante des Etats-Unis, mais dont la position a connu depuis le début des années 1980 une réelle érosion. D'abord parce que les Etats-Unis représentaient en effet en 1980 17 % des exportations mondiales contre 10,4 % en 2012. Ensuite du fait que l'UE à 28 fasse quasiment jeu égal avec son adversaire américain (9,8 %). Ces deux acteurs maintiennent encore loin derrière eux des concurrents comme le Brésil (5,2 % des exportations mondiales contre 3,3 en 1980). Si l'échiquier agroalimentaire mondial bouge, s'il se reconfigure lentement avec la montée en puissance de nouveaux concurrents, il semble encore se structurer autour de deux grands axes : l'UE et les Etats-Unis. La bataille ne fait que commencer. L'ironie de l'histoire est que les adversaires d'hier à l'Uruguay round (1986-1994) sont en passe de devenir des partenaires, si toutefois les négociations UE-USA aboutissent. ●

Thierry POUCH

Direction économie des agricultures et des territoires
Chambres d'agriculture France

Balance agroalimentaire France / États-Unis



LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES

les Chambres d'agriculture, les Parcs, les collectivités... investissent l'agroécologie



PIERRE YVES MOTTE

Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, du jury national du concours général agricole des prairies fleuries (2014-15), et du conseil économique social et culturel du Parc National des Écrins.

Quand on est venu me parler en 2010 de ce concours, j'étais un peu sur la réserve. C'est dire ! Rien que le nom « prairies fleuries » ... J'étais loin de penser qu'on allait y parler de pratiques agricoles ... On m'a demandé d'être président d'un jury local dans les Écrins... J'y suis allé. Pour voir. Aujourd'hui convaincu de l'approche, je préside depuis trois ans le jury du territoire du Parc National des Écrins. Lors de ces trois années, j'ai vu des agriculteurs présenter leur travail sur prairies permanentes, j'ai écouté leurs témoignages, justifiant leur gestion de pâturage, leur adaptation aux dynamiques de végétation par des arguments agronomiques et économiques. J'ai vu des exploitants fiers de leur travail et fiers d'être enfin reconnus pour ce qu'ils font. J'ai participé à des jurys où des agronomes, des écologues et des apiculteurs jugeaient ensemble des qualités d'une parcelle, de sa valorisation et de son mode de gestion. J'ai aussi vu des naturalistes s'inquiéter du rendement et de la rentabilité de l'exploitation.

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES C'EST DE L'AGRONOMIE AVEC UN GRAND A

Grâce à ce concours, sur le terrain, on s'écoute, on discute, on argumente... Aujourd'hui le petit concours prairies fleuries du PNR du Massif des Bauges (2007) est devenu grand Concours Général Agricole. C'est gratifiant, pour l'ensemble de la profession agricole. On place enfin l'élevage et la gestion des herbages au cœur des systèmes d'exploitation. On fait de l'agronomie avec un grand A.

Ce dossier a été coordonné et rédigé par

Yousri HANNACHI, Chambres d'agriculture France.

Avec la participation rédactionnelle de :

Victor SIMEON (APCA), Aude CHIRON (Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique), Cyril AGREIL, Philippe MESTELAN, Gérard GUERIN (SCOPELA), Véronique BOUSSOU, Bruno LAFAGE (Parcs Nationaux de France), Sylvain PLANTUREUX (ENSAIA-INRA), Christine DE SAINTE MARIE, Danièle MAGDA (INRA), Thierry MOUGEY, Claire VAN CUYCK (Fédération des PNR de France).

Bande dessinée : Yousri HANNACHI et Ambre VERDON

Le concours des prairies fleuries fait désormais partie du paysage français. Depuis son lancement national en 2010, à l'initiative de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et de Parcs nationaux de France et grâce au soutien de nombreux partenaires (voir liste des partenaires page 28), plus d'un millier d'exploitations agricoles y ont participé. C'est la démonstration par des exemples de terrain que valeur agronomique des prairies et préservation de la biodiversité peuvent aller de pair.

Avec, en 2014, un attendu de 500 éleveurs candidats, de 200 experts mobilisés pour composer les jurys et une quinzaine de lycées agricoles, le Concours général agricole des prairies fleuries est, de loin, la première action d'envergure nationale sur l'agroécologie.

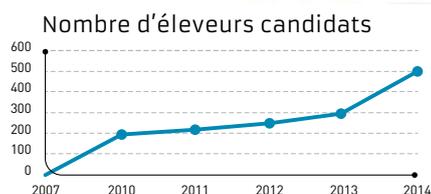
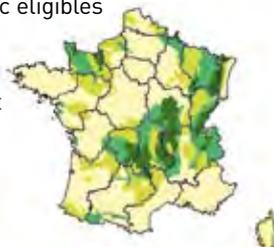
VOUS AVEZ DIT PRAIRIE FLEURIE ?

À la différence des jachères fleuries, qui sont implantées en lisière des champs cultivés, les prairies fleuries sont des herbages, non semés, riches en espèces qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

La biodiversité observée dans les prairies fleuries correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue et gérée par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux menacés à l'échelle européenne par les changements de pratiques ou par l'abandon d'exploitation.

Sur les **6,6 millions d'hectares** de prairies permanentes en France (déclarées dans le RPG), on estime à **30 %** celles étant réellement riches en espèces et donc éligibles au concours.

Environ **240 000 exploitations** sont potentiellement concernées, soit **2/3** d'entre elles.



Les prairies rendent de nombreux services qui répondent à des enjeux de natures économique, culturelle et environnementale, tant au niveau de l'exploitation qu'à celui du territoire. En supplément de l'enjeu d'alimentation des ruminants, elles permettent souvent de limiter l'érosion des sols et les pollutions diffuses, d'augmenter la biodiversité floristique et faunistique et contribuent à la qualité des paysages. Leur maintien dans le temps et dans les territoires constitue un facteur clé pour la construction de systèmes économiques viables, flexibles et sécurisés contribuant à un environnement préservé (Faij, Fuzeau et al. 2013). ●

INTERVIEW : PHILIPPE GIRARDIN

Président du comité national d'organisation du Concours des prairies fleuries (2011, 2013, 2014), Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.



PNR des Ballons des Vosges

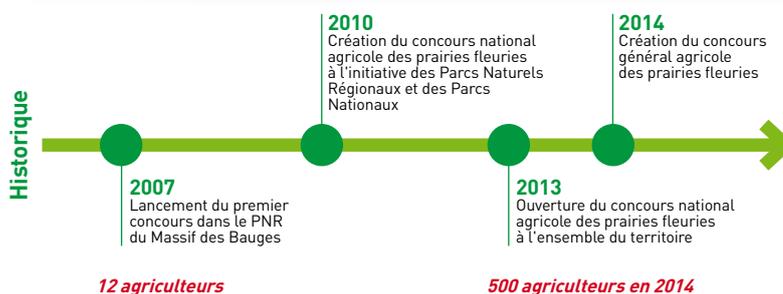
UN ÉQUILIBRE ENTRE PRODUCTION ET BIODIVERSITÉ

Pouvez vous nous décrire ce qu'est une prairie fleurie et nous expliquer l'origine de ce concours ?

Le concours général agricole des prairies fleuries vient d'Allemagne et plus spécifiquement de Forêt Noire. L'idée sous-jacente était d'analyser très finement la possibilité de coupler à la fois la production de fourrage avec la biodiversité. Il s'agit ainsi de mettre en avant des prairies naturelles qui ont une vocation agronomique et donc de production mais qui en même temps développent de la biodiversité autrement dit des prairies qui ont un bon équilibre agrico-écologique. Notre objectif est de montrer auprès des consommateurs, mais également auprès des agriculteurs eux-mêmes qu'il est possible de produire un fourrage

en quantité, dont l'impact est aussi positif sur la qualité de la viande ou du lait, du fait de sa biodiversité. Le PNR du Massif des Bauges puis celui du Haut-Jura ont emboîté le pas de cette démarche. En 2010, le développement national a été assuré par une co-organisation entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Parcs nationaux de France avec le partenariat scientifique et technique de l'INRA, Scopela et l'APCA etc.

Le concours se déroule désormais aussi de façon transfrontalière avec par exemple la Suisse, l'Italie, la Belgique et l'Espagne. À partir de 2014, le concours rejoint la grande famille du concours général agricole faisant ainsi, avec un concours axé sur les pratiques agricoles, un lien entre le concours des animaux et le concours produits. ●





Mais on n'a aucune jolie fleur sur la parcelle. Même pas un coquelicot ou un cosmos. On n'a aucune chance de gagner !

Mais non ! Une prairie fleurie c'est une prairie permanente multi-espèces. Rien à voir avec une bande ou une jochère fleurie.

Les fleurs dont on parle c'est le trèfle, le lotier, la luzerne, les vesces... Sa première utilité reste l'alimentation du bétail. Tu vois ?



Quelques semaines plus tard, le jury local du concours se déplace sur la parcelle. Il est composé d'experts en agronomie, écologie et apiculture. Les experts traversent la parcelle en diagonale et réalisent une évaluation en commun de sa productivité et de son insertion dans le territoire.



La parcelle allie biodiversité, productivité, valeur alimentaire et souplesse d'exploitation.

Cette parcelle donne du fourrage appétant tout au long de l'année.

L'éleveur s'adapte aux contraintes d'exploitation pour construire les conditions optimales du renouvellement des espèces.

Mes bêtes pâturent plusieurs prairies tout au long de l'année en suivant la pousse de l'herbe. Cette parcelle a un intérêt stratégique par sa taille et sa productivité aussi bien pour le stock de foin que pour la pâture d'automne. Même si elle est un peu loin du siège d'exploitation, je continue à l'exploiter. Et ça permet de garder le milieu ouvert.



Sera-t-il lauréat de la prochaine édition du concours général agricole des prairies fleuries ?

Rendez-vous le 24 février au salon de l'agriculture (Hall7) pour le savoir !

CONCOURIR POUR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE AGRI-ÉCOLOGIQUE

Le concours des prairies fleuries récompense les exploitations agricoles dont la parcelle présente le meilleur équilibre agri-écologique. Le jury national distingue différentes catégories de parcelles, selon qu'elles soient fauchées et/ou pâturées et selon les contraintes pédoclimatiques (littoral, plaine, moyenne montagne, haute montagne).



Les experts évaluent ensemble les critères de qualités agronomiques et écologiques d'une parcelle du marais de Grand-lieu (dept. 44). Ici de gauche à droite : un écologue (LPO), un apiculteur, un chercheur (INRA) et un agronome (Chambre d'agriculture)

Younis HANNACHI - OPF Grand-Lieu (CA 44)

CRITÈRES DE NOTATION DES PARCELLES

16

A - Une évaluation conjointe des propriétés des parcelles par les experts

La méthode de notation aide les jurys locaux à évaluer l'équilibre agri-écologique des parcelles présentées par les agriculteurs. L'objectif est de préciser en quoi la production agricole de la parcelle repose sur des bases écologiques. Les experts évaluent ensemble, lors de la visite sur le terrain, les critères de qualités agro-



nomique et écologique de la parcelle, la contribution de la diversité végétale à ces qualités et la capacité du mode d'exploitation à les valoriser et à les renouveler. La méthode mobilise des compétences en élevage, en agronomie et en écologie.

B - Contribution de la diversité floristique à la production

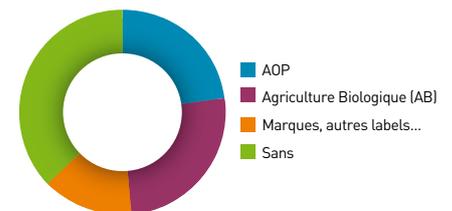
Il s'agit de comprendre la contribution apportée par la diversité floristique aux caractéristiques agronomiques de la végétation : on peut citer par exemple l'abondance de plantes à fleurs (dicotylédones), dont le feuillage et le décalage phénologique par rapport aux graminées permet de maintenir une certaine fraîcheur dans l'herbe et d'améliorer ainsi la souplesse d'exploitation. On peut aussi citer l'effet d'une diversité de plantes sur la motivation des animaux à manger, ce qui leur permet d'allonger leurs repas et d'augmenter les quantités ingérées.

C - Cohérence de l'usage de la parcelle au sein de l'exploitation et du territoire

La cohérence de l'usage agricole est notée en jugeant la pertinence du mode d'exploitation au regard des propriétés de la parcelle, des objectifs de l'agriculteur et du contexte du territoire. Il s'agit de comprendre si les propriétés sont bien valorisées pour répondre aux motivations de l'éleveur, mais aussi de vérifier si le mode d'exploitation agricole permet de construire ou renouveler ces qualités. Par exemple, la succession de périodes d'utilisation choisie par l'éleveur est-elle adaptée à la végétation ? Les animaux qui consomment le fourrage produit sur

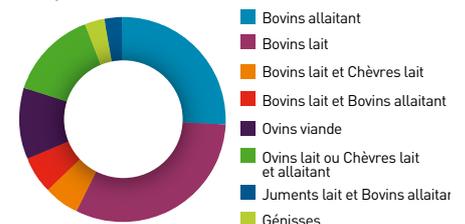
la parcelle ont-ils des besoins cohérents avec les caractéristiques nutritionnelles du fourrage ? Ou encore, la succession des utilisations est-elle favorable au renouvellement de la diversité ? ●

Profil des participants



Plus de la moitié des exploitants lauréats des concours locaux 2013 sont inscrits dans des démarches de valorisation de leur production à travers des marques, des labels...

Diversité des systèmes de production



Les lauréats du concours 2013 illustrent la diversité de l'élevage français. Tous les ateliers sont représentés, en particulier l'élevage bovin. Les prairies fleuries peuvent trouver une place dans tous les systèmes d'élevage.

* : une prairie souple est une prairie qui peut être exploitée par la fauche ou le pâturage à des dates variables, sans pour autant pénaliser trop fortement son rendement, sa valeur nutritive, ou son appétence. La diversité des graminées, liée à celle des diverses, contribue fortement à la souplesse d'exploitation.

INTERVIEW CROISÉE

CONCILIER INTÉRÊT ÉCO- LOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Interview de **Muriel Della Vedova**, chargée de mission agriculture au Parc national des Ecrins et de **Michel Delhon**, Conseiller animateur développement local Chambre d'agriculture de Haute-Saône et membre de l'association BORPLACAL.¹



Muriel DELLA VEDOVA



Michel DELHON

Quel a été l'accueil de la profession agricole quand vous lui avez soumis l'idée de participer à un tel concours ?

MD : Au démarrage les professionnels ont eu tendance à assimiler l'appellation prairies fleuries à la notion bucolique de petites fleurs. Il était important pour nous de mettre en valeur des pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité pour obtenir des résultats économiques probants.

MDV : Une fois que les agriculteurs et les responsables professionnels ont compris le contenu et l'idée du concours, l'accueil est plutôt bon. Mais il est vrai que le nom fait penser aux petites fleurs uniquement. Il est nécessaire d'expliquer de vive voix les valeurs de ce concours : il récompense les pratiques qui s'appuient sur l'utilisation de la biodiversité. Notre avantage c'est que le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes mobilise fortement et promeut ainsi l'agro-écologie dans le parc des Ecrins mais aussi dans tout le département.

MD : L'approche que l'on peut avoir de la prairie se partage souvent, soit uniquement en termes de rende-

ments fourragers, soit en termes d'environnement. L'approche du concours qui consiste à allier les deux visions permet d'appréhender jusqu'où l'on peut intensifier la production de fourrages en prenant en compte l'ensemble des paramètres de la parcelle.

Que tirez vous comme enseignement de cette organisation d'un concours sur votre territoire ?

MDV : On en retire d'abord des échanges humains et techniques riches, sur le terrain, que ce soit entre membres du jury ou entre le jury et les agriculteurs. On développe une autre façon de travailler avec les agriculteurs, des éléments pour les

conseiller, le Parc National communique sur leurs pratiques. Ce concours favorise enfin des contacts entre agriculteurs motivés pour poursuivre des actions en agro-écologie. Avec la Chambre d'agriculture, nous avons monté pour eux des expérimentations sur les prairies, des formations sur la biodiversité dans le sol, sur la botanique et l'écologie des plantes : la dynamique est lancée !

MD : Lorsqu'on a vu qu'on pouvait faire concourir en 2013 certaines parcelles en dehors des Parcs naturels, nous avons eu tendance à vouloir focaliser ce concours sur une zone Natura 2000. Avec notre connaissance du terrain, nous nous sommes aperçus qu'il était possible également d'élargir ce périmètre notamment à certaines zones inondables. Les 11 agriculteurs participants ont trouvé la démarche utile car elle leur permettait de confronter des choix techniques effectués sur les différentes parcelles et d'appréhender mieux les dynamiques de flores au regard de ce que cela peut apporter comme bénéfices à l'exploitation. L'implication d'agriculteurs dans le jury a permis de relayer efficacement les critères de jugement auprès de leurs collègues. Le concours a été conclu par une conférence sur l'intérêt des prairies à forte biodiversité dans tous les systèmes d'élevage.

Renouvellerez-vous l'expérience l'an prochain ?

MDV : Oui, sur un nouveau territoire du Parc national. Depuis 2010, nous organisons le concours chaque année dans une vallée différente, ce qui permet au fil des ans à l'ensemble des agriculteurs de pouvoir concourir. Nous restons en contact avec les agriculteurs qui ont participé les années précédentes, ce qui favorise le réseau.

MD : Nous prévoyons trois territoires différents sur la Haute-Saône. Nous allons essayer de l'ouvrir sur des zones de pré-vergers de production de kirsch et de mirabelle.

Un message pour les territoires qui hésitent encore à se lancer ?

MDV : Les bénéfices de ce concours sont forts avec un investissement financier assez faible : venez voir comment cela se passe chez ceux qui le font déjà ! ●



Yousri HANNACHI, CPF Haute-Saône (CA 70)

¹ Association du BORd du PLAteau CALcaire

DANS LES COULISSES DE LA DÉLIBÉRATION D'UN JURY

Le 9 juillet 2013 a eu lieu la sélection du concours agricole des prairies fleuries sur le Marais de Grand-Lieu. Cette présélection était organisée par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Après avoir visité les quatre parcelles candidates sur ce territoire et s'être entretenu avec les exploitants, le jury se réunit pour la délibération finale.

17 H : LE JURY A FINI D'INSPECTER LES QUATRE PARCELLES CONCURRENTES

On pourrait croire que la journée est achevée pour Joseph Fleury, botaniste à la LPO, Christophe Sorin, technicien à la Fédération des chasseurs, Jean-Luc Gayet, agronome à la Chambre d'agriculture, Pascal Faure, agronome à l'INRA, Michel Louviot, apiculteur à Saint-Philbert de Grand-Lieu, et Michel Coudriau, agriculteur à Saint-Lumine de Coutais, tous membres du jury local. Mais il n'en est rien. Il faut maintenant désigner la prairie qui présente le meilleur équilibre agri-écologique qui concourra au jury national. Même si chacun a déjà une idée sur la ou les parcelles qui les ont marqués et que les discussions ont commencé dans le minibus qui les transportait d'une prairie à l'autre, c'est autour d'une table que ces experts devront se mettre d'accord.

17H15 : DÉBUT DE LA DÉLIBÉRATION

Afin d'initier les discussions, chaque membre du jury reprend les fiches de notation nationales composées de critères portant sur les propriétés agroécologiques (valeur alimentaire, renouvellement, valeur patrimoniale et paysagère, souplesse d'exploitation, productivité, etc.), ainsi que sur la cohérence de l'usage agricole de la parcelle. Une note allant de 1 à 6 est attribuée pour chaque critère, permettant d'obtenir une note finale pour chacune des parcelles. Ainsi, durant deux

50 territoires ouverts au concours 2014
cf carte page 28

heures, les débats et discussions fusent, les avis convergent et divergent. C'est la pluridisciplinarité du jury qui fait la force de ce concours et les prairies sont évaluées sous tous les angles.

19H15 : LE LAURÉAT EST DÉSIGNÉ !

Les résultats sont serrés, et c'est finalement la prairie de commun qui est récompensée à l'unanimité. Le jury a été conquis tant par la diversité floristique et faunistique que par le mode de gestion collectif mené sur la prairie. Au final, outre l'enjeu de désigner une exploitation lauréate, la délibération est surtout un moment d'échange et de discussion entre experts contribuant à un enrichissement professionnel et à une montée en compétence de chacun. ●

Avec 5 fiches et près de 40 critères d'évaluation les fiches de notation du concours général agricole des prairies fleuries permettent d'objectiver les points de vue de chacun et d'évaluer les qualités de chacune des parcelles. Utilisées lors du passage du jury, les données d'observations servent aussi aux conseillers pour du référencement et de l'aide à la décision lors du conseil agronomique.



YOUSRI HANNACHI

Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux exploitations d'élevage en activité situées dans un des territoires participants. Les parcelles engagées doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer au fonctionnement fourrager des exploitations.

Comment cela se passe ?

La visite des parcelles par le jury local est fixée dans chaque territoire. Le jury visite la parcelle en présence de l'exploitant engagé. Les experts évaluent l'équilibre agri-écologique et le jury rend son avis en présence de l'agriculteur. Il sélectionne une exploitation par catégorie pour participer au concours national. Chaque territoire participant organise une remise des prix locale. Le jury national compare les candidats dans chaque catégorie à partir des fiches de notation renseignées par chaque jury local. Les résultats sont proclamés lors de la remise nationale des prix, au salon de l'agriculture.

Quelle valorisation du concours dans les exploitations ?

Les exploitations lauréates dans chaque territoire et au niveau national peuvent faire valoir la distinction qui leur a été accordée dans leur exploitation ou sur les points de vente de leurs produits. L'intitulé exact du prix obtenu doit dans ce cas être mentionné.



Philippe BERENGER (PN Vanoise) et parcelle - PN Vanoise



ZOOM SUR UN SYSTÈME D'EXPLOITATION SYLVAIN CHEVASSU : DE LAURÉAT À MEMBRE DU JURY

Sylvain Chevassu, est l'un des sept lauréats du concours national des prairies fleuries 2012. Il a reçu un prix pour le meilleur équilibre agri-écologique en zone de moyenne montagne en 2012. Il a été membre du jury national en 2013. Témoignage :

« Je suis éleveur de chèvres dans le Parc national de la Vanoise, mon exploitation se situe à Pralognan. Je fauche en fonds de vallée et les chèvres pâturent plusieurs prairies tout au long de la vallée en suivant la pousse de l'herbe, pour aller ensuite en été en alpage dans le cœur du Parc de la Vanoise. La parcelle que j'ai présentée est une prairie de fauche qui nous sert aussi de pâturage au printemps et à l'automne, avec une fauche au mois de juillet.

On avait entendu parler du concours et on a souhaité y participer parce qu'on a souscrit une Mesure agro-environnementale (MAE) sur l'alpage et on voulait savoir s'il y avait des choses intéressantes à creuser sur le reste de notre exploitation. On essaye de se battre pour continuer à l'exploiter malgré les difficultés d'accès et de pente, car elle a un intérêt stratégique pour notre exploitation, comme beaucoup de prairies de fond de vallée et de pourtour des villages. Ces prairies sont toute-

Points forts de sa parcelle

- **Système fourrager :** la fauche estivale, décalée grâce au déprimage et à la diversité floristique, sécurise la récolte (900 m).
- **Usage de l'herbe :** les ovins ont pour rôle de préparer le pâturage des chèvres laitières au printemps et de finir le parc à l'automne.

fois bien souvent menacées, soit par l'enfrichement, soit par les aménagements fonciers des stations de sports d'hiver.

Le fait d'avoir été membre du jury national après avoir été lauréat m'a montré les coulisses du concours, comment sont effectuées les notations et les prises de décisions et m'a permis de mieux comprendre comment j'ai été sélectionné l'année dernière. »

La délibération du jury national

Le jury national réunit des experts et les lauréats de l'édition précédente. Il se base sur les fiches de notation transmises par les jurys locaux. Il ne tient pas compte directement des propriétés agroécologiques des prairies ou parcours, celles-ci étant très dépendantes du contexte local. Par contre il compare dans chaque catégorie la cohérence de l'usage agricole des parcelles présentées par les éleveurs. Pour ce faire il tient compte de 5 critères : la valorisation des propriétés dans la production, la pertinence du mode d'exploitation, la valeur de la parcelle pour l'exploitation, sa valeur pour le territoire et l'équilibre agri-écologique global.

Une vidéo sera bientôt disponible sur le portail des Chambres d'agriculture et sur le site du Concours Général Agricole



PNR monts d'ardeche M. Rissoan

POUR L'ÉCONOMIE, OSONS LA PRAIRIE BIODIVERSE !

Une expo photo à ne pas manquer



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges vous invite à découvrir les photos de 14 agriculteurs alsaciens, lorrains et franc-comtois, lauréats du concours des prairies fleuries

portraits réalisés par le photographe Benoît Facchi.

Les portraits sont accessibles sur : www.parc-ballons-vosges.fr / rubrique : agir ensemble

Avec le soutien de RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Rte

Réseau de transport d'électricité

20

PAROLES D'ÉLEVEURS

Aux « quatre coins » de l'hexagone, les 300 éleveurs engagés annuellement dans ce concours témoignent de l'intérêt réel de ces parcelles à forte biodiversité dans leur système de production. Les arguments sont variés : meilleure souplesse d'exploitation, meilleure appétence du fourrage, fourrage adapté à certaines catégories d'animaux, seules ressources à certaines périodes de l'année (été, fin de saison automnale). Certains leur attribuent même un effet bénéfique sur la santé des animaux. Rares sont ceux qui vont jusqu'à l'évaluation économique, et pourtant ... entre économie d'engrais, de concentrés, voire de machinisme, le « manque à gagner » de rendement est sans aucun

doute compensé par ces économies dans de nombreux cas

... APPUYÉES PAR DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

Qu'ils viennent de l'INRA ou d'organismes de recherche étrangers, des travaux de plus en plus nombreux viennent conforter ces paroles d'éleveurs. Si les prairies à forte biodiversité ont généralement un rendement un peu plus faible, leur production est mieux répartie dans l'année et elles offrent un bien meilleur report sur pied. Leur valeur alimentaire (énergie, protéines) est certes moins élevée à des stades jeunes, mais elle se maintient mieux dans le temps, offrant une plus grande souplesse d'exploitation et une sécurité face à des aléas climatiques de plus en plus marqués. La teneur en minéraux et en vitamines est favorisée par la diversité des espèces de la prairie, et les composés aromatiques contribuent à la qualité des produits de l'élevage (lait, beurre, fromage, viande). La diversité des couverts est en outre un élément clé de la valeur dié-

tique du fourrage. La biodiversité favorise aussi l'appétence au pâturage et peut permettre de maintenir le niveau d'ingestion dans le temps. Au-delà de la diversité de la flore herbacée de la prairie, les arbres, les haies, les bordures améliorent la qualité de vie des troupeaux pâturants.

VOUS AVEZ DIT RENTABLE ?

Et si, comme cela n'est pas encore fait, on évaluait vraiment l'intérêt économique des prairies à forte biodiversité ? Dans de fort nombreux cas, la conclusion la plus raisonnable serait de maintenir ces surfaces, au moins sur une partie des exploitations d'élevage, dans une logique purement agricole. En outre ces prairies peuvent bénéficier de mesures agri-environnementales destinées à soutenir ces démarches volontaires. ●

Sylvain Plantureux

ENSAIA- INRA Colmar

Danièle Magda

INRA Toulouse

Christine de Sainte Marie

INRA AgroParisTech

Alors ? Osons les prairies à forte biodiversité dans une conception moderne et rentable de l'élevage !

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

CHAMPAGNE-ARDENNE

L'INNOVATION ET LE COLLABORATIF AU CŒUR DE L'AGRICULTURE

À la veille d'une nouvelle PAC qui la touche largement (- 137 M€ / an), la Champagne-Ardenne doit trouver une nouvelle voie de compétitivité pour son agriculture. Conscientes que cela passe par l'innovation et le collaboratif, les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne portent et accompagnent des projets engageant le changement profond des systèmes de production.

L'agriculture de Champagne-Ardenne a misé, dès les années soixante, sur l'innovation et la coopération, le collaboratif, pour se développer. Le développement agricole de la Champagne pouilleuse constitue l'un des symboles de la modernisation de l'agriculture française au XX^e siècle. Cela a permis de doubler la production

agricole entre 1946 et 1974, alors que les superficies cultivées ont diminué de 10 %, répondant ainsi aux besoins des populations françaises et européennes.

Mais depuis une dizaine d'années la progression des rendements stagne, le modèle d'agriculture intensif s'esouffle.

INNOVATION : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Pour la Champagne-Ardenne, première région agricole de France, il est temps d'accélérer le passage à un nouveau modèle, économiquement et écologiquement intensif. Les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne favorisent depuis plusieurs années l'émergence de nouveaux systèmes de production chez les agriculteurs de la région. La Chambre d'agriculture de l'Aube l'a démontré à travers l'édition d'une plaquette intitulée « INNOVER. Adapter les pratiques agricoles » au printemps 2013. Les Chambres ●●●



Engagé depuis 20 ans dans le travail du sol simplifié, le GIEE « Pour une agriculture porteuse d'avenir dans le Barrois » souhaite développer une agriculture de conservation.

●●● d'agriculture de Champagne-Ardenne se montrent aussi unies pour encourager les changements de pratiques agricoles à travers le portage et l'accompagnement de deux projets innovants. Elles ont ainsi présenté cet automne un projet de GIEE unique et pionnier qui permettra de structurer la démarche de détection et de validation des innovations qui voient le jour dans les exploitations, pour les essayer plus largement. Elles s'appuient également sur la cellule Agro-Transfert Ressources et Territoire pour étudier l'autonomie azotée des systèmes de culture en zone de craie – zone majeure dans la région – et permettre un transfert d'innovation.

GIEE : POUR UNE AGRICULTURE D'AVENIR

Les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne ont répondu à l'appel à projets GIEE (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental), initié par le ministère de l'Agriculture, en soutenant un projet unique et pionnier dans la région. Le choix du comité d'experts, composé d'agronomes, s'est porté sur un groupe d'agriculteurs implantés dans le Barrois haut-marnais où les conditions pédoclimatiques sont des plus complexes (faible réserve en eau des sols, présence de cailloux et/ou d'argiles très fortes, impossibilité d'irrigation, climat froid lié à l'altitude). Ce projet a été retenu pour son caractère ascendant et innovant, son approche système, la motivation du groupe, l'adéquation aux enjeux du territoire...

Le GIEE « Pour une agriculture porteuse d'avenir dans le Barrois » regroupe 10 exploitations, dont celle du lycée agricole Edgar Pisani (Chaumont), qui travaillent ensemble de manière informelle depuis 5 à 7 ans. Engagé depuis 20 ans dans le travail du sol simplifié, le groupe souhaite développer une agriculture de conservation.

L'allongement des rotations, la diversification des assolements, l'optimisation des intrants, la méthanisation sont autant de pistes qui devraient permettre de gagner en compétitivité et en

acceptabilité sociétale de leur intervention sur la nature.

DÉTECTER LES INNOVATIONS

Avec le GIEE, les échanges de pratiques, les achats groupés vont se développer au sein du groupe. En 2013, 8 des 10 exploitations ont investi dans un semoir « cross slot » néo-zélandais, avec l'accompagnement d'Antonio Pereira, conseiller productions végétales à la Chambre d'agriculture de Haute-Marne. Les trois exploitations d'élevage s'engagent chacune dans un projet

d'unités de méthanisation. Les digests pourraient permettre une certaine autonomie pour les apports minéraux dans les cultures. Les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne et les agriculteurs s'engagent à co-construire le GIEE, avec des partenaires historiques de l'agriculture, la FDCUMA52 et l'association Symbiose. Ce premier projet sera l'occasion de structurer la démarche de détection et de validation des innovations qui voient le jour dans les exploitations, puis pour les essayer. C'est donner à tous les agriculteurs la possibilité d'œuvrer pour une agriculture innovante, durable et compétitive. ●

AUTO'N

PROJET BI-REGIONAL DE TRANSFERT D'INNOVATION

Allant au-devant des préoccupations qui pèsent sur l'utilisation de l'azote minéral, le projet AUTO'N vise à améliorer l'autonomie azotée des systèmes de production en terres de craie. Un projet de transfert d'innovation à moyen terme, porté par la Chambre Régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne et Agro-Transfert Ressources et Territoires, en partenariat avec les acteurs locaux.



Le projet bi-régional Champagne-Ardenne et Picardie, AUTO'N, vise la co-construction de systèmes de culture (SdC) innovants doublement performants, d'un point de vue économique et écologique. La démarche combine une approche systémique (synergie des leviers agronomiques et technologiques) à une démarche de co-conception/évaluation des SdC. Les nouveaux SdC seront implantés et suivis dans des fermes volontaires.

CO-CONSTRUCTION

Depuis l'automne 2013, le chargé de projet AUTO'N, avec l'aide des partenaires*, répertorie les références scientifiques et techniques relatives à l'azote en sols de craie et les leviers permettant d'augmenter l'autono-

mie azotée. Un diagnostic est prévu afin de caractériser les systèmes de production et les SdC en place sur la zone d'étude. Cette phase permettra de définir une typologie des systèmes et leur dépendance à l'azote minéral, tout en « traquant » les innovations. A la suite, partenaires et agriculteurs impliqués confronteront leur avis pour envisager des SdC économes en azote minéral. Ces derniers seront évalués (évaluation multicritère et spécifique N, C), mis en place et suivis dans un réseau de fermes. Le transfert sera assuré tout au long du projet, en valorisant la méthode ainsi que les références acquises. En ce sens, le projet vise un transfert au sein de la zone d'étude et au-delà. ●

*Instituts techniques, Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne et de Picardie, INRA, coopératives...

ARDENNES

AGRÉMENT NATIONAL MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS



En octobre, le Marché des Producteurs de Pays de Charleville-Mézières, initié en juillet 2013 par la Chambre d'agriculture des Ardennes, a été agréé à l'unanimité par la commission nationale des Marchés de Producteurs de Pays. Lors d'une visite par le parrain de l'opération, le Loiret avait salué la qualité de la démarche avec un partenariat efficace entre les producteurs, la Ville et la Chambre ; un cadre exceptionnel (la Place Ducale) et un marché esthétique et uniforme ; une ambiance conviviale autour de 30 à 35 producteurs et artisans offrant une large gamme de produits. Afin d'évaluer la satisfaction vis-à-vis de ce marché, 66 consommateurs et une vingtaine de producteurs ont été questionnés. Les producteurs et les

consommateurs ont fait part d'une grande satisfaction. Les enquêtes ont montré que le marché attire une nouvelle clientèle, en moyenne plus jeune, locale, et qui se rend très rarement sur des marchés.

À partir de janvier 2014, les sept autres marchés paysans des Ardennes vont rejoindre le label. Celui-ci représente pour les consommateurs, selon Sébastien Loriette, Président de la Chambre d'agriculture des Ardennes : « *un gage de qualité, d'authenticité, d'éthique. Et c'est mieux en termes de lisibilité, car ils sont reconnus partout en France.* »



Un plan de communication départemental a été mis en place par les représentants de chaque marché, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et des collectivités. ●

Calendrier

29 AOUT AU 8 SEPTEMBRE 2014
FOIRE DE CHALONS

2^{ème} salon de machinisme agricole en France et sommet du végétal.
Parc des expositions de Châlons-en-Champagne Le Capitole.
www.foiredechalons.com

12 AU 14 SEPTEMBRE 2014
FOIRE DE SEDAN

Journées de l'élevage.

SEPTEMBRE 2014
COLLOQUE PHYT'EAU REF

Colloque valorisant les résultats de l'étude sur les transferts de produits phytosanitaires en sols de craie et les techniques pour les limiter.

MARNE

FORUM DES OPPORTUNITÉS



Fort du constat qu'il existe des opportunités de développement agricole dans le département, la Chambre d'agriculture de la Marne, associée cette année à la FDSEA51, a organisé la deuxième édition du Forum des opportunités début novembre. Ce Forum est un moment unique qui offre aux agriculteurs la possibilité de rencontrer en un seul endroit des entreprises à la recherche de nouveaux producteurs ayant la volonté forte de développer leur activité. Une belle réussite cette année encore avec plus de 120 agriculteurs participants et 13 entreprises exposantes. Les agricul-

teurs ont apprécié la diversité des entreprises présentes et des pistes proposées. Ils sont repartis avec des plans d'action, des contacts ou, pour les plus indécis, des idées plein la tête en sachant que la Chambre d'Agriculture de la Marne pourra les accompagner pour passer de l'idée au projet. Ce forum, c'est une vraie opportunité de trouver en un seul endroit tous les acteurs pour faire avancer son projet qu'il soit au stade de l'idée ou déjà plus avancé... Opportunité même pour des projets à l'international, puisqu'une personne missionnée par des Chinois s'est rendu au forum, depuis Paris, pour recueillir des renseignements en vue de créer un atelier ovin lait en Chine, avec une génétique et une traçabilité à la française. ●

Plus d'informations : www.marne.chambagri.fr



AUBE

CHASSENAY D'ARCE ADOPTE MES P@RCELLES

À l'occasion du VITeff 2013* la Chambre d'agriculture de l'Aube a officialisé son partenariat avec la coopérative Chassenay d'Arce pour le déploiement de Mes p@rcelles Viti auprès de ses adhérents. C'est la deuxième coopérative viticole de la Côte des Bars qui fait confiance à la solution de traçabilité des Chambres d'agriculture, après Barfontarc. La coopérative souhaite équiper l'ensemble de ses adhérents d'ici deux ans et atteindre ainsi une traçabilité totale des pratiques viticoles de ses adhérents.

Mes p@rcelles Viti a été choisi pour sa convivialité et sa facilité d'utilisation, pour sa parfaite adaptation aux particularités du vignoble champenois et pour la proximité de l'équipe Mes p@rcelles de la Chambre d'agriculture qui a apporté une réponse personnalisée aux besoins de la coopérative. Le déploiement de Mes p@rcelles Viti auprès de coopératives et le réabonnement important des abonnés individuels (95 %) sont encourageants et permettent d'envisager sereinement le déploiement de notre nouvelle solution de traçabilité de la vinification, Ma c@ve. ●

* salon international des techniques des vins effervescents tous les deux ans à Epervain
www.viteff.com

Coordination Delphine Dethune
Chambre régionale d'agriculture
Champagne-Ardenne

HAUTE-MARNE

CAPACILAIT, NOUVEL OUTIL POUR ÉVALUER LA CAPACITÉ DE PRODUCTION LAIT

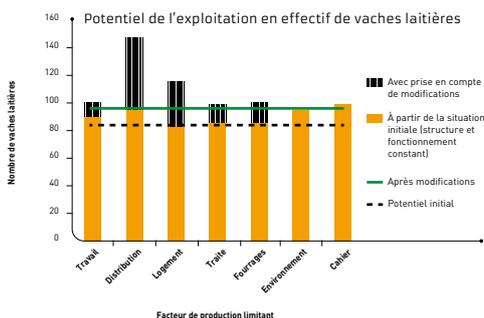
Fin octobre 2013, les Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne ont organisé une journée inter-régionale de réflexion et d'échanges sur l'après quota laitier réunissant 250 participants. C'était l'occasion pour présenter une nouvelle démarche d'accompagnement et un nouvel outil : CAPACILAIT. Produit du Casdar « flexi-sécurité », il permet l'évaluation de la capacité de production laitière de l'exploitation à partir

de 7 facteurs de production. L'analyse permet d'identifier les freins à la production et de mesurer les marges d'adaptation aux fluctuations de volumes à produire. Après quota, cette démarche d'analyse sera indispensable avant de lancer tout projet laitier afin d'apporter de la flexibilité à la production de volumes de lait et de sécuriser le revenu. Mis à la disposition des techniciens d'élevage de Champagne-Ardenne, qui ont été formés à la méthode, cet outil est disponible dès maintenant pour toute étude de projet laitier. ●

Renseignement auprès de :

Daniel COUEFFE
conseiller Elevage à la Chambre d'agriculture de Haute-Marne
dcoueffe@haute-marne.chambagri.fr

Dominique CAILLAUD
animateur de filière Bovins lait à l'Institut de l'Elevage
dominique.caillaud@idele.fr



1 - POUR LA RECONNAISSANCE

Le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits de terroir. Les éleveurs sont fiers de présenter leur prairie, leur système d'exploitation et leur système d'élevage.

2 - POUR LA CONNAISSANCE

La méthode de notation incite le jury à décrire la flore en lien avec les propriétés des surfaces (productivité, valeur fourragère, souplesse, valeur apicole, etc.). Les éleveurs sont souvent étonnés du nombre d'espèces floristiques observées et sont demandeurs de conseils d'experts concernant la gestion des prairies ou parcours.

3 - POUR LA COMMUNICATION

Le concours permet de s'adresser aux éleveurs, aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire sur l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies permanentes, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et la qualité des produits de « terroir ».

4 - POUR L'ÉCHANGE

Le concours est basé sur la rencontre et l'échange entre des acteurs qui ne se fréquentent pas forcément : botanistes, agronomes, apiculteurs.... Il permet de s'ouvrir à d'autres regards.

5 - POUR L'AGROÉCOLOGIE ET LA DOUBLE PERFORMANCE

Le concours engage les agriculteurs et leurs partenaires dans des discussions permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de la qualité des fourrages issus des prairies de fauche ou de pâture à flore diversifiée. Il favorise ainsi l'appropriation de la notion d'équilibre agri-écologique.

6 - POUR DES FILIÈRES LOCALES DE QUALITÉ

Le concours permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise la promotion et la commercialisation de ces produits. La richesse floristique des herbages soutient en effet une production agricole de qualité, car elle agit sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.).

9 - POUR L'APICULTURE

Les apiculteurs apprécient la valeur mellifère des prairies fleuries. Les contacts noués lors des jurys sont très appréciés et les éleveurs voient d'un bon oeil la possibilité d'accueillir des ruches sur leurs parcelles. Le concours permet d'engager des actions de partenariat api-agriculteur sur le territoire.

10 BONNES RAISONS DE PARTICIPER AU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES

**7 - POUR « L'OBLIGATION DE RÉSULTAT »**

Le concours permet d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE). Il incite les territoires à mobiliser davantage les MAE pour les zones de « nature ordinaire » (Trame Verte, PAEN, etc.) et à les concevoir plus en termes d'obligation de résultats que de moyens (à l'image des plantes indicatrices utilisées dans le concours et dans certaines MAE).

8 - POUR LES TERRITOIRES

Ce concours favorise une relance des animations sur les territoires, il permet de proposer des prestations développement, de lancer des programmes d'action territoriaux et de créer du dialogue entre projets et acteurs des territoires. Les agriculteurs qui font de l'accueil à la ferme, mais aussi les acteurs touristiques ou les restaurateurs sont intéressés par la valorisation de l'image « prairies fleuries » dans leurs activités.

10 - POUR LA PÉDAGOGIE

Le concept de prairies fleuries apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire. Les acteurs touristiques sont intéressés par la valorisation de l'image "prairies fleuries" dans leurs activités. De même que les acteurs de l'éducation à l'environnement, les enseignants ou formateurs et les lycées agricoles peuvent s'en saisir pour former les étudiants sur ce thème (un concours jeune est d'ailleurs testé depuis 2012 par des lycées agricoles).





UN OUTIL DE COMMUNICATION POSITIF



CÉDRIC LABORET

producteur de lait AOP Tome des Bauges (PNR du Massif des Bauges)
Vice-président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

80 vaches laitières

70 génisses

Race : Abondance et Montbéliarde

Engagé en MAE sur 35 hectares

VOUS AVEZ ORGANISÉ LE 1^{ER} CONCOURS DE CE TYPE EN 2007 : POUR VOUS QU'ÉVOQUE LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES.

Le but de ce concours est de valoriser les prairies obtenant un équilibre entre diversité végétale et capacité de production de fourrages. Cette précision est importante car il ne s'agit pas uniquement de prendre en compte l'aspect paysager, ni uniquement la préservation d'espèces végétales remarquables. L'aspect économique, ici qualité et rendement fourrager, y est aussi très important.

QUEL A ÉTÉ L'ACCUEIL DE LA PROFESSION AGRICOLE QUAND VOUS LEUR AVEZ SOUMIS L'IDÉE DE PARTICIPER À UN TEL CONCOURS ?

Cet évènement a très bien été perçu par les agriculteurs et les acteurs du territoire car il permet de valoriser de façon positive le travail des agriculteurs, qui est plus généralement souvent décrié. Il s'agit donc d'un très bon outil de communication et de sensibilisation sur les aménités à la fois économiques et

environnementales apportées par l'activité agricole. Dans les Bauges le concours a aussi permis de tester et d'animer les mesures agri-environnementales sur les prairies fleuries et sur Natura 2000. Près de 120 éleveurs du Parc se sont engagés dans ce type de mesure, ce qui représente tout de même plus de 4 000 hectares, soit 20 % de la SAU* ! Cela apporte la preuve que la profession a bien saisi les enjeux et les bénéfices de ce type d'opération.



LE CONCOURS AFFICHE COMME AMBITION LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS D'UN TERRITOIRE. A-T-IL EU CE RÔLE DANS VOTRE DÉPARTEMENT ?

Cette organisation et plus spécifiquement la constitution du jury a permis de créer des contacts et un dialogue constructif entre professionnels de l'agriculture et acteurs d'horizons différents (association de randonneurs, apiculteurs, botanistes, écologues, environnementalistes...). Des actions partenariales en ont même découlé, comme par exemple, le partenariat api-agriculteurs destiné à trouver et partager des emplacements pour les ruches dans les Bauges. ●



La typicité des fromages au lait cru, ici la Tome des Bauges AOP, exprime bien la diversité de la flore des fourrages récoltés ou pâturés. Les coopératives fromagères sont ainsi associées à de nombreux concours locaux.



Mireille Klein, éleveuse de vaches allaitantes sur les hauteurs de Hattstatt (Haut-Rhin)

« Notre exploitation de vaches allaitantes située en montagne est en élevage naturel. Nos broutards et génisses sont vendus directement à la ferme. Nous avons un atelier de découpe, et nous conditionnons devant le client à sa convenance. »

Cette typicité du produit se retrouve aussi dans les viandes.



*La MAE "Prairie Fleurie" est fixée à 135€/ha/an

JURY PRAIRIES FLEURIES

LES LYCÉES AGRICOLES SE PLACENT SUR LES RANGS !

Dans le cadre du concours, plusieurs établissements d'enseignement agricole publics et privés ont testé un nouveau dispositif pédagogique : les jury élèves "prairies fleuries".



MERCEDES MILOR

Formatrice à Supagro Florac en charge du concours agricole des prairies fleuries pour l'enseignement agricole

QUE PEUT APPORTER CE CONCOURS AUX LYCÉES AGRICOLES ?

Ce concours permet aux élèves et aux enseignants qui les accompagnent de travailler en dehors du lycée avec des partenaires professionnels ancrés sur le territoire, comme les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les Chambres d'agriculture,... Cela permet aux classes de travailler de manière pluridisciplinaire et transversale en mobilisant à la fois des professeurs d'agronomie, de zootechnie, de biologie écologie, etc. et de croiser le regard et le point de vue des différentes filières de l'enseignement agricole, filières nature et protection de l'environnement et filières de production notamment, ceci dans un dialogue et un travail commun constructif.

QUELLES DIFFÉRENCES NOTABLES PEUT-ON FAIRE AVEC LE CONCOURS DES AGRICULTEURS ?

La même grille de notation que pour le jury professionnel est utilisée, mais les éleveurs qui reçoivent les classes ne participent pas au concours. Ce sont les classes qui sont en compétition et qui doivent faire la meilleure analyse des parcelles.

Le changement s'opère donc essentiellement en termes d'organisation. Les étudiants travaillent par groupe et restituent ensemble leur conclusion aux agriculteurs ou parfois la ferme de leur lycée agricole qui les reçoivent. Leur rôle consiste donc à juger, au regard du cahier des charges imposé, celle qui respecte le mieux cet équilibre entre biodiversité et production fourragère de qualité et en quantité.

COMMENT S'EST EFFECTUÉE LA COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET COMBIEN D'ÉLÈVES ONT PARTICIPÉ ?

La communication auprès des lycées s'est effectuée auprès de ceux qui connaissent déjà le concours des prairies fleuries, et également par l'intermédiaire de



Les Lycées agricoles se placent sur les rangs !

15 lycées agricoles participeront en 2014 à l'expérimentation "jury élève"

Jean-Luc Toullec, l'animateur du réseau thématique biodiversité en poste à la Délégation générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture mais aussi par le relais des inspecteurs de l'enseignement agricole. Nous avons fait le bilan de cette première édition 2013 dans les sept classes participantes. Cela nous a permis de vérifier que ce projet motive les étudiants et répond bien au cadre pédagogique des différentes filières du secondaire ou des BTS de l'enseignement technique agricole. L'enjeu est dorénavant de construire une épreuve nationale dans le cadre du trophée national des lycées agricoles du concours général agricole et de profiter de la remise des prix au salon de l'agriculture pour valoriser le travail des classes. ●

WILFRID FOUSSE

Commissaire général du concours général agricole

UNE DIMENSION AGRI-ENVIRONNEMENTALE RECONNUE

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES VERRA SA PROCHAINE REMISE DES PRIX AU SALON DE L'AGRICULTURE : COMMENT VOYEZ-VOUS CETTE ÉVOLUTION ?

Cette remise des prix lors du Concours général agricole a une grande portée symbolique, car pour la première fois elle ouvre une dimension agro-écologique et environnementale à la valorisation du travail des agriculteurs. Cet axe est très intéressant car il entre pleinement dans l'actualité du contexte agricole. Outre les concours traditionnels por-

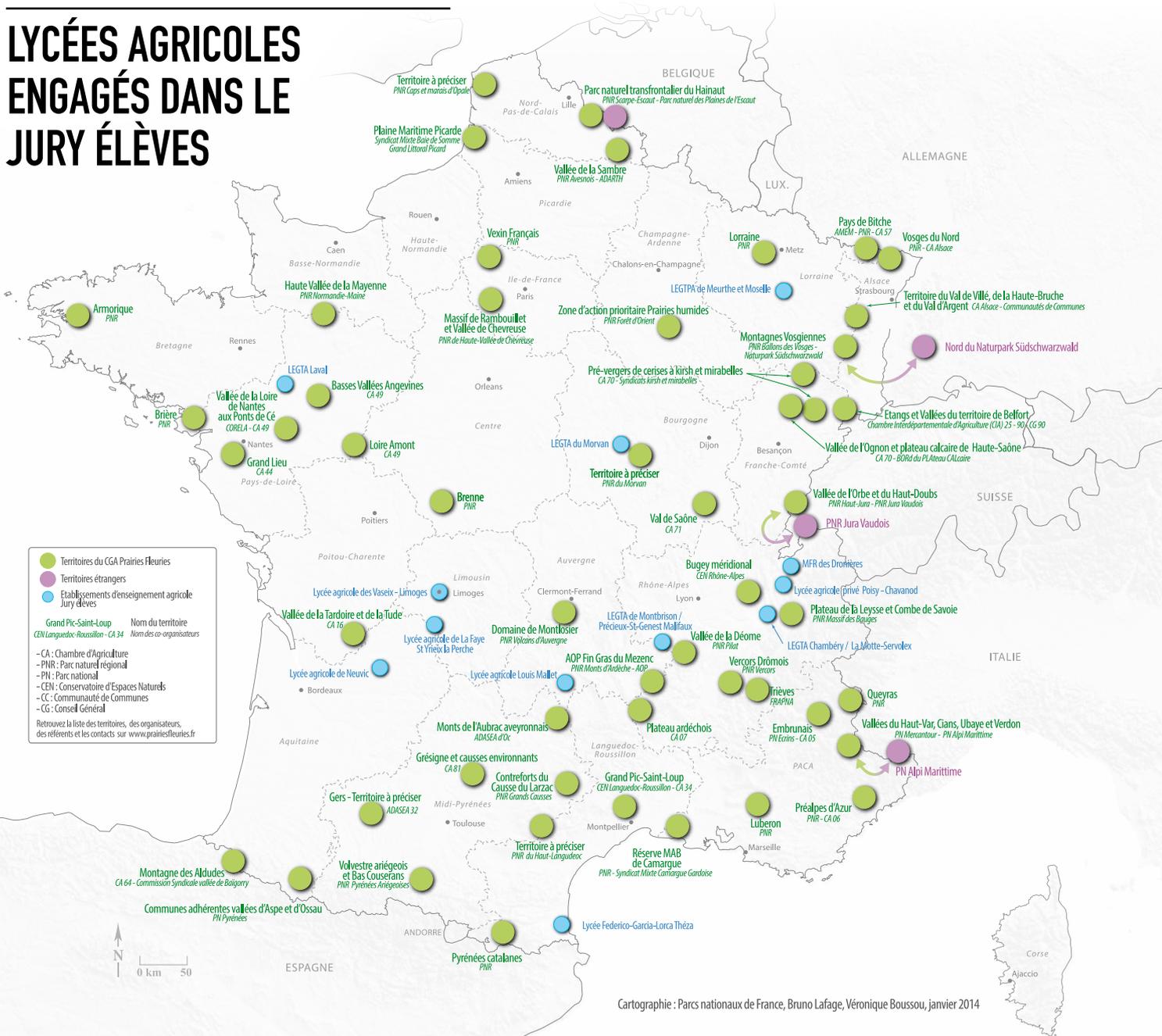
tant sur les animaux d'élevage et la qualité des produits, cela participe grandement à la communication auprès du grand public sur la contribution des agriculteurs à la fois sur les aspects paysagers, et de préservation de la biodiversité, ceci sans pour autant entrer en contradiction avec le volet économique et de pérennisation de leurs exploitations. ●





TERRITOIRES ET ORGANISATEURS LOCAUX ENGAGÉS DANS LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES 2014

LYCÉES AGRICOLES ENGAGÉS DANS LE JURY ÉLÈVES



En 2014, le Concours Général Agricole (CGA) des Prairies Fleuries se déroulera sur 50 territoires en France, dont 3 sont jumelés avec des territoires étrangers (Belgique, Italie, Suisse et Allemagne). Les 50 jurys locaux parcourront les parcelles de plusieurs centaines de candidats et désigneront, dans chaque catégorie (fauche, pâture, fauche+pâture) un lauréat qui sera qualifié pour le concours national. Tous les éleveurs ayant une parcelle éligible sur l'un de ces territoires peuvent se porter candidat au CGA Prairies Fleuries.

Sur le terrain, l'organisation est souvent multi-partenaire. Seront impliqués en 2014 :

- 15 Chambres d'agriculture
- 29 Parcs naturels régionaux
- 3 Parcs nationaux
- 2 Conservatoires d'espaces naturels
- 2 ADASEA
- 3 Associations environnementales
- 3 Syndicats d'AOP
- 7 Collectivités territoriales

Retrouvez la liste des territoires, des organisateurs, des référents et les contacts sur : www.concours-agricole.com



Information connue au 15 janvier 2014.

ÉLEVAGE

LES FILIÈRES ANIMALES AU RISQUE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Réunissant une vingtaine d'experts affiliés à des institutions professionnelles, près de 200 personnes ont assisté, à ce colloque



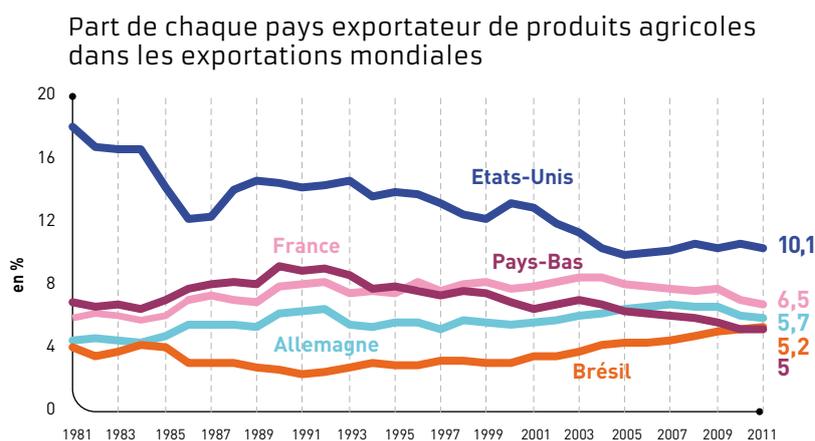
La mondialisation a été porteuse de nouveaux défis. Dans le secteur agricole, celui de la compétitivité semble s'imposer depuis plusieurs années. Du fait du rattrapage de nouveaux pays producteurs et exportateurs, la concurrence s'est intensifiée, parfois au détriment de la France. En ce domaine, les filières animales apparaissent comme les plus fragilisées. Un colloque dédié à la compétitivité des filières animales s'est tenu le 10 décembre, à l'APCA, initié et organisé par le RMT « économie des filières animales ».

L'évocation de la mondialisation en agriculture permet de classer les filières selon leur degré de vulnérabilité ou de résilience aux pressions concurrentielles exercées par de nouveaux pays producteurs et exportateurs de produits agricoles et alimentaires. La fin des années 90 a été, pour la France, la période où les acteurs des filières mais aussi les Pouvoirs publics ont pris la mesure du déclin des productions sur les marchés mondiaux. A l'échelle globale, l'agroalimentaire français est passé du second au cinquième rang dans la hiérarchie des nations exportatrices, supplanté successivement par les Pays-Bas, l'Allemagne et désormais le Brésil (graphique 1). C'est sans doute dans le domaine des viandes que la pression concurrentielle a été et sera la plus forte. On peut par conséquent comprendre la demande des producteurs d'obtenir une

explication sur ce qui a pu se passer en l'espace de quinze ans et leur exigence de construire des leviers d'action pour surmonter et affronter la concurrence, qu'elle émane des pays émergents comme le Brésil, ou industrialisés comme l'Allemagne.

Le Chiffre

5 L'agroalimentaire français est passé du second au cinquième rang dans la hiérarchie des nations exportatrices



1013 : source OMC

UNE PÉRIODE CRITIQUE POUR LES VIANDES

Créé il y a maintenant trois ans, piloté par l'Institut Français du Porc (IFIP), réunissant plusieurs organisations professionnelles, des représentants des Pouvoirs publics et du monde de la recherche, le RMT « économie des filières animales » avait comme objectifs non seulement de dresser le constat d'une fragilisation de ces filières, mais aussi de fournir aux enseignants des établissements agricoles, aux partenaires et acteurs économiques des diagnostics, des éclairages et des leviers d'action pour affronter les défis propres aux nouvelles formes de concurrence. L'objectif visé est de garantir la pérennité des exploitations à orientations animales et des entreprises situées plus en aval. Pour y parvenir, le RMT s'est constitué en groupes de travail, couvrant plusieurs thématiques, allant des coûts de production à l'organisation des filières, en passant par l'étude de la volatilité des prix et par l'analyse de la consommation des ménages. Leurs travaux ont ainsi donné lieu essentiellement à la production de documents/fiches de synthèse.

Ces analyses et ces réalisations constituent des points d'appui pour comprendre la situation actuelle des filières viandes et suggérer des pistes pour améliorer leurs performances économiques. L'avènement du géant brésilien (viandes bovine et de volaille en particulier) a bousculé le positionnement des producteurs français sur les marchés mondiaux mais aussi hexagonaux. Les conséquences de l'ouverture du marché européen, consécutive des Accords de Marrakech de 1994, ont été, de ce point de vue, dévastatrices, la filière volaille en Bretagne en portant encore les stigmates.

La concurrence ne s'est pourtant pas limitée aux seules nations émergentes. Elle est aussi venue de l'intérieur de l'Union européenne. L'Allemagne a ainsi réduit l'écart qui la séparait de la France, tant dans les domaines des produits laitiers que de la viande porcine. Cette situation a suscité une avalanche de propos et d'expertises, consistant à mesurer



La mondialisation intra et extra européenne a créé une très forte concurrence sur la viande.

le différentiel de coûts de production – le débat s'est fixé sur les coûts de main-d'œuvre – entre les deux pays, et spécifiquement dans les abattoirs.

Les filières animales ont par ailleurs pris de plein fouet les tensions sur les marchés agricoles, lesquelles se sont traduites par une hausse tendancielle des prix des principales productions végétales entrant dans la composition des rations d'alimentation animale, ce à quoi il faut ajouter la baisse régulière de la consommation de viandes en France, en particulier de viande bovine.

L'ensemble de ces facteurs ayant conduit à la fragilisation des filières animales a animé les travaux réalisés par le RMT, dont le dernier exercice programmé, en forme de synthèse générale, était ce colloque du 10 décembre 2013.

UN COLLOQUE EN PHASE AVEC L'ACTUALITÉ

Cette journée été introduite par le Président Guy VASSEUR et par le Président du comité d'orientation du RMT, Bertrand SCHMITT, chef du département SAE¹

de l'INRA. Près de 200 personnes y ont assisté. Ce colloque réunissait une vingtaine d'experts affiliés à des institutions professionnelles – les Chambres d'agriculture ayant co-animé deux groupes de travail – ou du monde de la recherche (INRA, écoles supérieures d'agronomie), des représentants d'organisations professionnelles, des Pouvoirs publics et des acteurs des filières. Il s'est achevé sur une table ronde à laquelle ont participé des éleveurs, des responsables professionnels de l'amont comme de l'aval.

UN DOSSIER COMPLET A ÉTÉ CONSTITUÉ, COMPORTANT LES RÉSUMÉS DES INTERVENTIONS ET LES BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS.

pour pouvoir le consulter rendez vous sur www.rmt-economie-filieres-animales.fr/

¹ Département "Sciences Sociales, Agriculture & Alimentation, Espace & Environnement"

La compétitivité ne saurait se réduire à la seule dimension coûts de production.

RECADRER LE DÉBAT SUR LA COMPÉTITIVITÉ

Le colloque du RMT s'est déroulé selon plusieurs séquences. La première a porté sur la définition et la méthodologie de la compétitivité. Les organisateurs du colloque ont en effet et à juste titre estimé qu'il était indispensable de recadrer le débat sur la compétitivité des filières animales autour d'une définition précise de cette notion souvent utilisée à tort et à travers. De même, il était nécessaire de rappeler les instruments de mesure de la compétitivité, et, pour finir, de scruter quelques leviers d'actions. Cette séquence a permis de prendre la mesure de la complexité de la notion de compétitivité, de son caractère multidimensionnel, et de la nécessité de bien distinguer les niveaux microéconomique de la macroéconomie, du court et du long termes et, surtout, des ressorts de la compétitivité, c'est-à-dire de ce qui relève de la compétitivité-coût et hors-coût.

La seconde séquence du colloque a établi un état des lieux de la compétitivité des principales filières animales françaises. Evolution de la dynamique exportatrice et recensement des principaux facteurs expliquant cette montée en puissance ont été au centre des interventions. Plusieurs exposés ont suivi, portant sur les conditions de financement de l'activité de production des éleveurs, sur le fonctionnement des filières, et sur les perspectives d'avenir.

Il a été précisé à quel point le Brésil était monté en puissance depuis le milieu des années 1990, inondant désormais le monde de ses produits, en particulier de volaille. Les entreprises brésiliennes sont en effet présentes dans plus de 140 pays, s'appuyant sur une organisation agro-industrielle efficace, sur un taux de change favorable et plus récemment sur le développement de firmes multinationales. Il en est ressorti que la filière volaille était durablement vulnérable à la concurrence livrée par les grands groupes internationaux. L'analyse menée sur la compétitivité des industries agroalimentaires spécialisées en produits animaux a souligné l'importance de la taille des unités de production non seulement dans la robustesse affichée en période de crise, mais aussi dans la présence et la conquête de marchés internationaux.

Une troisième séquence était consacrée à la compétitivité des entreprises françaises et de leurs concurrentes internationales, ainsi qu'aux conditions de financement de cette compétitivité avec le regard d'une banque française. La quatrième séquence portait sur la compétitivité des territoires, sur ses déterminants et sur leurs perspectives des performances, avec un focus sur le grand Ouest. Les stratégies développées depuis

de nombreuses années dans le secteur des fromages ont permis de mettre également en exergue le cas du Comté, les bénéfiques qu'en ont retiré les producteurs de lait, mais aussi les limites inhérentes à ce type de stratégie, parfois trop marqué territoire au détriment d'une posture mondiale de l'activité des producteurs. S'achevant sur une table ronde, ce colloque a ainsi permis de traiter d'un thème d'une brûlante actualité, d'échanger en commun sur des méthodes, des diagnostics, des perspectives. Il a eu aussi pour mérite de rapprocher des acteurs sur des questions antérieurement et trop souvent abordées de manière isolée. Il a, en quelque sorte, mutualisé d'une part l'intérêt porté aux filières animales dans un contexte difficile, et d'autre part accordé une importance décisive à l'aide à la décision et aux éléments de prospective.

Le déroulement d'un tel évènement illustre la réactivité de l'agriculture française, et notamment des secteurs de l'élevage, face à un contexte économique international qui a exacerbé les tensions concurrentielles. Il apporte une fois de plus la preuve que le monde agricole s'interroge sur sa situation, et intervient dans le débat public pour organiser son action économique et se projeter dans l'avenir. Car la compétitivité ne saurait se réduire à la seule dimension coûts de production. L'organisation des filières, la coordination des acteurs en fonction d'objectifs partagés, l'accompagnement des institutions publiques constituent des atouts clés dans la formation de la spécialisation internationale ou dans la préservation des débouchés intérieurs. Les organisateurs auront ainsi gagné leur pari si ce colloque a enclenché une dynamique institutionnelle dont la visée première est d'entamer un dialogue constructif et proactif de tous les acteurs de ces filières. ●

S'appuyant sur une organisation agro-industrielle efficace, les entreprises brésiliennes sont en effet présentes dans plus de 140 pays.



Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

APPLICATION DE LA PAC AUX GAEC DE NOUVELLES RÈGLES DE TRANSPARENCE

Programmée dans le Projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, l'évolution des critères de transparence au sein des GAEC sera prochainement discutée à l'Assemblée nationale.

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) sont des sociétés de droit français créées en 1962 et bénéficiant du principe dit de transparence : chaque associé ne doit pas être considéré moins bien qu'un exploitant individuel. Cette transparence trouve à s'appliquer dans les domaines juridique, fiscal, social et économique. Elle obéit à des critères distincts en fonction du domaine, prenant en compte soit la personne, soit l'exploitation regroupée. L'évolution de ces critères est programmée dans le Projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, présenté en Conseil des Ministres le 13 novembre, discuté dès le 4 décembre à l'Assemblée nationale et dont le vote définitif est attendu à la fin du premier semestre 2014.

LA TRANSPARENCE GAEC ACTUELLE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Historiquement, la réforme de la PAC de 1992 a mis en place des obligations dont certaines ne s'imposaient pas aux petits producteurs

(obligation de gel, exclusion de la PMTVA (prime à la vache allaitante) des agriculteurs détenant un quota laitier supérieur à 120 000 kg, seuil des 40 premières vaches allaitantes en PMTVA...). Ces mesures ont soulevé en 1992, une action en faveur des GAEC afin que leur soient octroyés, dans l'ordre juridique communautaire, les effets de la transparence dont ils bénéficient en droit national. La transparence a finalement été reconnue en 1993 par 2 courriers envoyés à l'Etat français par le Commissaire à l'Agriculture en place, mais sans qu'aucun texte en droit communautaire n'ait traité du sujet.

Sur cette base, ont été produites de nombreuses circulaires en France mettant en place dans les GAEC un régime de «parts PAC», dont peuvent être titulaires les associés, avec la notion d'exploitations regroupées. Ce régime complexe s'applique toujours aujourd'hui, basé sur la SMI (surface minimum d'installation).

Ce régime de la transparence économique des GAEC devrait désormais évoluer, poussé par un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 14/03/2013 (affaire C 545/11), qui remet en cause l'application de la

Le recensement 2012 fait état de l'existence de 1 600 GAEC agréés (chiffres transmis par GAEC et Sociétés)



transparence des GAEC pour les dispositions du 1^{er} pilier de la PAC. Dans le cadre de l'application de la modulation à une coopérative de production allemande, celle-ci demandait à pouvoir bénéficier de la transparence des GAEC, arguant que les coopératives de production sont des «groupements d'agriculteurs» et ne doivent en conséquence pas être traités comme un seul agriculteur au regard du calcul de la modulation. La CJUE répond à la coopérative allemande, en rejetant la tolérance émise pour les GAEC estimant que la définition du producteur au sens de la PAC est particulièrement claire (un «groupement d'agriculteurs» doit être considéré comme un seul agriculteur) et que la position prise par la Commission en faveur des GAEC ne constituait pas une base juridique admise en droit communautaire, s'agissant de simples courtiers. La coopérative allemande en question comptait 119 membres et 123 salariés, et n'était pas comparable à un GAEC français...

LA TRANSPARENCE GAEC VUE PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PAC

Des effets de seuils pourraient être appliqués par les Etats membres au niveau des membres des personnes morales que sont les GAEC. Afin de répondre à la problématique juridique mise en avant par la Cour de justice de l'Union européenne et éviter le risque de perte de la transparence PAC pour les GAEC faute de texte, les projets de règlements du Parlement et du Conseil de la Communauté européenne, établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, prévoient que : « Dans le cas d'une personne morale ou d'un groupement de personnes physiques ou morales, les Etats membres peuvent appliquer [les effets de seuil] au niveau des membres de ces personnes morales ou groupements lorsque la législation nationale attribue aux membres individuels qui ont le statut de chef d'exploitation, en particulier en ce qui concerne leur statut économique, social et fiscal, pour autant qu'ils aient contribué à consolider les structures agricoles des personnes morales ou des groupements concernés. » Il est ajouté : « Aucun avantage consistant à éviter des réductions du paiement n'est



Des effets de seuils pourraient être appliqués par les Etats membres au niveau des membres des personnes morales que sont les GAEC.

Crédit photo: Walter Anjok

accordé aux agriculteurs pour lesquels il est établi que, à compter du 19 octobre 2011, ils ont artificiellement créé les conditions leur permettant d'échapper aux effets du présent article. ».

L'ÉVOLUTION EN FRANCE DES CRITÈRES DE TRANSPARENCE DES GAEC POUR L'APPLICATION DE LA PAC

A la suite de cette reconnaissance officielle de la transparence des GAEC au sein de projet de règlement bien avancés sur la PAC, le Ministère de l'agriculture français a souhaité, par le biais du Projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, réécrire le principe de transparence applicable pour la réglementation PAC aux GAEC : Ce projet de loi rappelle le principe de la reconnaissance des associés, comme dans le projet de règlement PAC et abandonne le critère de la SMI ou de la demi-SMI pour l'attribution de parts économiques dans le GAEC. D'autres critères seraient cependant à respecter.

Les réflexions sont en cours, au sein du Ministère de l'agriculture et en collaboration avec les organisations professionnelles, notamment l'association GAEC et Sociétés dont l'APCA (l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture), est membre fondateur. Elles devront valider la rédaction actuelle de l'article 5 du projet de loi d'Avenir et poser les lignes directrices du futur décret. Les GAEC semblent avoir de beaux jours devant eux... ●

Blandine SAGET, Juriste
Chambre d'agriculture France
Service Entreprise et Installation

De nouveaux critères en cours de discussion

Les critères suivants seraient posés par un nouvel alinéa à l'art. L323-13 du Code rural et de la pêche maritime :

- le GAEC devra être total (l'ensemble des activités agricoles doivent être exercées au sein du GAEC)
- les associés doivent avoir contribué, par leurs apports, au renforcement de la structure agricole du groupement dans des conditions déterminées par décret.

Le critère de la SMI ou de la demi-SMI pour l'attribution de parts économiques serait abandonné pour les GAEC

ENVIRONNEMENT, FINANCES PUBLIQUES

LA TAXE CARBONE EN TROIS QUESTIONS

La taxe carbone est une taxe à but environnemental visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Elle vise à limiter les activités polluantes en faisant payer les pollueurs à proportion de leurs émissions.

Quel est l'impact de cette taxe et sa zone d'application ?

La répercussion de la taxe sur les produits finaux augmente leur prix, favorisant les produits dont la production dégage moins d'émissions de dioxyde de carbone. Une alternative aux produits polluants doit donc exister. Une augmentation progressive de la taxe permet de guider les investissements, en laissant le temps nécessaire aux consommateurs et aux entreprises de s'adapter.

Elle peut s'appliquer sur les produits, la production, l'importation ou la consommation d'énergie fossile.

Depuis 2009, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède appliquent une taxe carbone.

En France, qu'en est-il ?

Souhaité par le précédent Gouvernement en 2009, un projet de taxe carbone, baptisé «contribution carbone», était prévu au sein du projet de budget 2010. Au total, cette taxe aurait dû rapporter 4,1 milliards d'euros de recettes fiscales en 2010, dont 2,2 milliards payés par les ménages. Présentée comme une «révolution fiscale» devant «modifier durablement» les comportements des Français, la taxe visait à inciter les individus à réduire leurs émissions de CO₂ en s'appliquant à consommer des énergies propres, moins taxées donc moins onéreuses. Selon les calculs de l'Insee, son entrée en vigueur prévue au 1er/01/2010 aurait dû générer une augmentation générale des prix de 0,3% au premier trimestre 2010, est une hausse d'environ 4 centimes par litre d'essence. Son montant était fixée à 17 euros la tonne de dioxyde de carbone (CO₂).

Mais en décembre 2009, le Conseil Constitutionnel décidait d'annuler ce projet de taxe carbone, dans son intégralité. Dans leur décision, les juges ont estimé que la loi créait trop d'exemptions, contraires à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique avancé par le législateur et contraire au principe d'égalité face à l'impôt. En effet, moins de la moitié des émissions de gaz à effet de serre aurait été soumise à la contribution carbone. Le mécanisme de la taxe prévoyait des compensations pour les ménages (crédit d'impôt) et des exemptions de certains secteurs (transports maritimes, fluviaux, routiers et agriculteurs). A la suite de cette remise en cause, le projet d'instaurer une taxe carbone en France a été abandonné, jusqu'au projet de loi de Finances pour 2014, présenté en septembre 2013.

Que prévoit le projet de loi de finances pour 2014 en la matière ?

La création d'une « contribution climat énergie » est introduite dans le projet de loi de finances pour 2014 (article 20 et 22 du projet



Crédit photo Fotolia

La taxe carbone vise à favoriser les produits dont la production dégage moins d'émissions de dioxyde de carbone

En l'absence de taxe carbone en tant que telle, une taxation implicite des émissions de CO₂ est possible, notamment par le biais de taxes sur les énergies polluantes telles que la taxe intérieure sur la consommation de produits pétroliers ou les droits de douanes sur les importations d'hydrocarbures.

initial). Il ne s'agit pas directement d'instaurer une taxe carbone : il s'agit d'augmenter les taux des différentes taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques de façon progressive et proportionnée au contenu de dioxyde de carbone (CO2) dégagé par ces énergies. Sont concernées les énergies fossiles telles que l'essence, le gazole, le fioul, le gaz, le charbon.

Des mesures de compensation pour les exploitants agricoles seraient prévues, face à l'augmentation des taxes intérieures sur la consommation de carburant ou de gaz par l'intégration de l'assiette «carbone». La reconduction du dispositif de remboursement partiel de ces taxes est prévue au titre des quantités acquises entre le 1^{er}/1/2013 et le 31/12/2013. Au titre des années qui suivent, ce remboursement partiel perdurerait pour les volumes de gazole, de fioul lourd et de gaz naturel.

Cette nouvelle assiette « carbone » ne constitue pas un nouvel impôt en soi, mais vient majorer le montant des taxes préexistantes à savoir, la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), la TICGN (taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel) et la TICC (taxe intérieure de consommation sur le charbon). L'objectif premier est d'inciter financièrement les entreprises et les particuliers à «verdir» leurs comportements en renchérissant le prix des énergies les plus néfastes pour le climat, tout en s'offrant une nouvelle recette fiscale.

L'augmentation est fixée dans le code des douanes et pour chaque produit de manière à tenir compte de leurs émissions en CO2. Ainsi, la valeur de la tonne de carbone s'élèvera à 7 € en 2014, à 14,5 € en 2015 et 22 € en 2016. La taxe doit rapporter 340 millions d'euros à l'Etat l'an prochain. Elle générera 4 milliards d'euros en 2016 : une grande partie des recettes issues de cette taxe devrait contribuer à financer le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en faveur des entreprises, à hauteur de 3 milliards en 2016. Le milliard supplémentaire servirait à financer la transition énergétique.

Le tableau B du 1 de l'article 265 du Code des douanes est modifié et indique l'évolution progressive des tarifs de 2014 à 2016 pour chaque produit.

Ce projet prévoit pratiquement les mêmes exemptions que le projet 2009. Mais ses concepteurs ne craignent pas une remise



Photo JC Gutner, photographique.net

Le remboursement partiel de taxes perdurerait pour les volumes de gazole, de fioul lourd et de gaz naturel consommés par l'agriculture.

Désignation des produits	Indice d'identification	Unité de perception	Tarifs en euros		
			2014	2015	2016
Gazole : destiné à être utilisé comme carburant sous condition d'emploi	20	hectolitre	8,86 (contre 7,20 €/hectolitre pour les consommations au titre de 2012)	10,84	12,83
Fuel domestique	21	hectolitre	5,66	7,64	9,63
Fioul lourd	24	100 Kg nets	2,19	4,53	6,88

en cause pas le Conseil constitutionnel, car le motif invoqué cette fois-ci est simplement celui du financement public.

Du fait de la baisse équivalente des taxes existantes (taxes intérieures de consommation : TIC), la composante CO2 n'aura pas d'effet sur les prix des carburants routiers (essence et gazole) en 2014. Mais les taxes augmenteront bien par la suite, au moins en 2015 et 2016.

Pour le gaz, les taxes devraient augmenter dès 2014. Mais cette hausse ne devrait pas affecter les particuliers, actuellement exemptés de la TIC sur le gaz naturel.

Le prix du fioul domestique pourrait progresser de 2,73 centimes par litre, dès 2014. Avec cette contribution climat-énergie, les prix de l'essence augmenteraient de 2,06 centimes par litre, à partir du 1er avril 2015 et de 2,04 centimes en 2016, en tenant compte de la TVA qui s'élèvera, dans deux ans, à 20%. De son côté, le gazole progressera de 2,38 centimes, dans deux ans, et de 2,39 centimes, en 2016, selon les calculs de l'Union française des industries pétrolières.

La mise en place d'une telle contribution climat-énergie n'aura d'impact sur le plan environnemental avec la réorientation des consommateurs vers des énergies dites propres ou moins polluantes, que dans l'hypothèse de la mise en place d'énergies alternatives, qui à ce jour, n'existent pas encore à grande échelle en France. ●

Blandine SAGET
Chambres d'agriculture France
Direction Entreprises et conseil

Extrait du tableau B :

Remarques : le gazole non routier (GNR) utilisé par les exploitants agricoles pour leurs travaux est identifié à l'indice 20 du présent tableau comme gazole destiné à être utilisé comme carburant sous condition d'emploi. La présente tarification intègre l'assiette « carbone ».

Retrouvez toutes nos infos sur notre site : www.chambres-agriculture.fr



flashez ce code et entrez sur notre site



DE NOUVEAUX MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX :

LES FILIÈRES TERRITORIALISÉES



Eric Andrieu, Eurodéputé français socialiste (région Sud-Ouest : Aude), membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, a rédigé un rapport au nom du Parlement européen sur la « marque d'excellence territoriale : vers de meilleures pratiques dans les économies rurales ».

Ce rapport reprend certains modèles clés développés par les Chambres d'agriculture.

36

Ce rapport vise à promouvoir de nouveaux modèles de développement pour les territoires ruraux. Grâce aux outils dispensés par la nouvelle Politique agricole commune (la coopération, l'innovation, l'animation ..) et la politique régionale en complément de l'approche multi-fonds (CSC)*, de nouveaux projets de développement économique basés sur une gouvernance collective pourraient émerger.

Eric Andrieu appelle ainsi la Commission européenne, les Etats membres et leurs administrations régionales à renforcer et mettre en œuvre ces outils permettant de réaliser des projets communs intégrés de développement territoriaux, qui au sein de l'agriculture s'appuieraient sur des filières alimentaires et non alimentaires, « à l'exemple de projets de filières territorialisées ».

Pour les Chambres d'agriculture, la reconnaissance au niveau européen de ces projets de filières territorialisées, est une avancée importante. Ces filières sont en effet le socle du développement territorial, dans la mesure où elles ont comme objectif de fixer la valeur ajoutée dans les territoires, de maintenir et de développer de l'emploi et des activités économiques en milieu rural.

Mieux organisés, les territoires disposent, selon l'Eurodéputé français, de plus de chances pour « tirer un meilleur profit de la mondialisation et des mutations que connaissent nos sociétés ».

* CSC : le cadre stratégique commun (FEADER, FEDER, FSE, FEAM) permet de financer des projets relevant de plusieurs fonds sur un même territoire, voire sur un territoire rural-urbain.

Les filières territorialisées : un nouveau modèle de développement sur les territoires

Les filières territorialisées visent à soutenir les démarches de projets collectifs agricoles ou forestiers, associant les acteurs d'une filière, de la production à la mise en marché, sur des perspectives de débouchés fiables et rémunérateurs avec des indicateurs objectifs du lien amont-aval et du retour de valeur ajoutée vers les acteurs des territoires, et notamment les agriculteurs.

L'EXEMPLE DES PORCS NOIRS DE BIGORRE

Au début des années 80, il ne restait que deux verrats et une trentaine de truies dans quelques fermes des Hautes-Pyrénées. Aujourd'hui, la filière regroupe 55 élevages, 6500 porcs, représente un chiffre d'affaire de 13 millions d'euros par an et a permis de maintenir et créer 100 emplois. Tout cela a notamment été possible grâce à un appui politique et financier de la région Midi-Pyrénées et de l'Union européenne qui a permis de financer l'animation nécessaire à l'émergence du projet dans le cadre d'un Docup. Cet exemple illustre les besoins d'accompagnement pour ce type de projets : au niveau de l'animation pour faire émerger puis vivre le projet, au niveau des investissements dans les exploitations agricoles et dans les entreprises de transformation et commercialisation. ●



Consortium Porcs noirs de Bigorre

En 1981, le programme de sauvegarde du patrimoine génétique a permis de sauver de l'extinction le porc noir de Bigorre.

Ce que disent les textes européens

- ↘ La notion de **stratégie globale de développement territorial**, entendant se baser sur la mobilisation des ressources locales endogènes pour bâtir un projet de développement transversal mobilisant les acteurs d'un territoire, est apparue en 1996 à la conférence de Cork
- ↘ La notion de **développement territorial** a gagné en importance ces dernières années, notamment par l'inclusion d'une référence plus explicite dans le **Traité de Lisbonne**
- ↘ La politique de développement rural constitutive du second pilier de la PAC a été consacrée par la réforme de **l'Agenda 2000** ; en lien avec la politique régionale, elle est de plus en plus tournée vers des **approches territoriales**
- ↘ La **cohésion territoriale** est devenue un **objectif transversal de l'Union européenne**, auquel les politiques européennes (régionale, agricole, énergétiques ou de transports) doivent contribuer
- ↘ Les projets de **filieres territorialisées**, projets de développement économique, initiés par des acteurs agricoles, liés à une filière et qui se croisent avec un territoire, sont cités et reconnus pour la première fois au sein du **Rapport d'initiative parlementaire d'Eric Andrieu**

La voix de l'Eurodéputé

Extrait du communiqué de presse :
Eric Andrieu défend un nouveau modèle de développement des territoires

Prenant appui sur les récents changements apportés par le Traité de Lisbonne, le rapport d'Eric Andrieu considère que le temps est venu de repenser en profondeur la politique de développement rural au sein de la PAC en l'orientant résolument sur une approche territoriale. Il appelle implicitement à un renforcement du second pilier de la PAC pour le futur. »

LEONARDO DA VINCI/NEW ADVISERS

LE TRANSFERT D'OUTILS DE CONSEIL INNOVANTS



Dans son activité, le conseiller agricole doit affronter une grande complexité relationnelle, agronomique, économique et réglementaire

38

Le projet New Advisers, financé par le programme européen Leonardo da Vinci, a mobilisé onze organisations de huit pays européens, entre octobre 2011 et septembre 2013. Ce projet concerne l'évolution du métier de conseiller agricole, confronté à de nouvelles problématiques, comme celle de la réduction des produits phytosanitaires en agriculture.

Du fait de leur impact sur les résultats économiques des cultures, réduire l'usage de produits phytosanitaires est une pratique difficile pour les agriculteurs, ceci malgré d'autres considérations : coût des traitements, organisation du travail, santé humaine, résistance aux produits, fertilité des sols, biodiversité végétale et animale, etc.

La question est difficile aussi pour les décideurs politiques, qui doivent concilier des objectifs aussi différents que la productivité et la rentabilité des entreprises agricoles, la sécurité alimentaire et sanitaire, la protection des ressources naturelles, la satisfaction d'attentes sociétales parfois contradictoires.

Le conseiller agricole doit affronter cette complexité : il lui faut prendre en compte à la fois les attentes individuelles de

l'agriculteur, les contraintes techniques et économiques de l'exploitation agricole, les exigences réglementaires européennes, nationales et régionales, tout en intégrant l'évolution des savoirs scientifiques et des techniques agronomiques.

LE TRANSFERT DE TROIS MÉTHODES DE CONSEIL INNOVANTES

Trois outils ont été retenus pour faire l'objet d'un « transfert d'innovation » :

> La méthode « y voir clair » proposée par les partenaires français : à partir d'un entretien individuel, le conseiller réalise avec l'agriculteur un diagnostic de sa situation, et met en place avec lui une démarche de changement sur les court et moyen termes ;

Les onze partenaires du projet :

les Chambres d'agriculture françaises : l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A), chef de file du projet, la Chambre d'Agriculture de la Loire Atlantique, ainsi que l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA),

les Chambres d'Agriculture de Hongrie et de Slovaquie,

deux établissements de formation agricole : la Federacion EFA Galicia (Espagne) et la Casa Escola Campo Verde (Portugal),

un organisme de conseil lié au syndicat agricole allemand Bayerischer Bauernverband, la Landsiedlung,

deux organismes de conseil et de formation agricole leaders dans leur pays : Teagasc (Irlande) et HushallningsställskapetVäst (Suède),

l'IALB, l'association européenne des conseillers agricoles de langue allemande.

> L'apprentissage par problèmes (« problem based learning »), proposé par le partenaire suédois : il s'agit d'une approche collective pour appréhender des situations problématiques et en faire des opportunités d'apprentissage et de créativité ;

> Les groupes de discussion (« discussion groups »), une méthode déployée à grande échelle par le partenaire irlandais : il s'agit d'élaborer et d'expérimenter des solutions au sein de groupes d'agriculteurs.



Ces trois outils ont d'abord été présentés sous forme de fiches techniques complétées par les témoignages d'utilisateurs expérimentés, puis testés en situation de terrain par les autres partenaires du projet.

LES ENSEIGNEMENTS DU PROJET NEW ADVISERS

Ce projet met également en évidence l'évolution du métier de conseiller agricole. Tout en continuant à actualiser ses connaissances techniques et réglementaires, celui-ci doit aussi développer des compétences méthodologiques et relationnelles qui lui permettront de jouer pleinement son rôle de « facilitateur », capable d'aider l'agriculteur à identifier les informations les plus pertinentes, à cerner les options et les marges de manœuvre possibles, afin d'évaluer plus sereinement les risques attachés au changement et pouvoir prendre les décisions les plus judicieuses.



La formation continue des conseillers est essentielle dans un contexte en forte évolution.

Ceci renvoie à l'importance de la formation continue des conseillers. Le projet New Advisers démontre que l'apprentissage par la pratique (« learning by doing ») procure aux « apprenants » une compréhension fine de l'outil et des ressources personnelles à mobiliser. Cette méthode d'apprentissage s'avère particulièrement efficace lorsqu'elle est conduite au sein d'une équipe de conseillers, entre lesquels se développent émulation, entraide et synergie. Toutefois, le suivi des conseillers impliqués dans la phase de

test montre que beaucoup ne sont pas encouragés par leur propre organisation à utiliser ces outils. Le travail en équipe et le soutien des managers sont donc deux conditions pour que de nouveaux outils puissent être mis en place au sein des organismes de conseil agricole.

Le projet New Advisers met aussi en lumière l'intérêt de la coopération transnationale en matière de formation des conseillers : elle apprend à surmonter les barrières linguistiques, ouvre les esprits

et développe l'innovation par le biais de l'échange des pratiques professionnelles. De tels échanges pourront se poursuivre dans le cadre de l'initiative CECRA (« Certificate for European Consultants in Rural Areas »), certificat européen des conseillers agricoles proposé par notre partenaire, l'association européenne IALB. ●

Claude DELBOS,
Chambre d'Agriculture de la Loire
Atlantique, coordinateur du projet

Sylvain STUREL,
Chambres d'Agriculture France, Direction
communication et relations publiques

Pour en savoir plus

Les livrables du projet sont publiés sur trois sites Internet :

4 vidéos tutorielles sont sur le site Vimeo : <https://vimeo.com/80134281>
et n°s 80134531/80134713/80134847

les documents sont téléchargeables sur le site Adam à :
www.adam-europe.eu/adam/project/view.htm?prj=8802

l'ensemble des liens utiles figure sur le site européen de la production intégrée, Endure, à l'adresse : www.endure-network.eu/fr/nouvelles/new_advisers

Le programme européen Leonardo Da Vinci :



Le programme Leonardo da Vinci est l'un des programmes sectoriels du programme européen « Éducation et Formation tout au long de la vie ». Il concerne la formation professionnelle, initiale ou continue.

À partir du 1^{er} janvier 2014, un programme unique intitulé « Erasmus + » remplacera les sept programmes de soutien européen actuels (dont Erasmus et Leonardo da Vinci). Il se déclinera en trois axes :

- > la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage, il s'agit d'offrir l'opportunité à des jeunes diplômés, des demandeurs d'emploi ou des personnes en activité d'effectuer des stages dans un autre pays européen que le leur,
- > la coopération et le partenariat pour l'innovation et le partage d'expériences, comme « New Advisers »,
- > le soutien à la réforme des politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

En France, le programme européen d'« Éducation et Formation tout au long de la vie » est géré par l'agence Europe-Education-Formation France (2e2f), basée à Bordeaux. ●

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

3 QUESTIONS À... ... Nicole BRICQ

Ministre du Commerce extérieur

Pourquoi parle-t-on
autant de compétitivité
en France ?



Parce que c'est essentiel ! Dans un contexte commercial fortement concurrentiel, dans une économie aussi mondialisée que la nôtre, où richesses intérieure et extérieure sont fortement imbriquées, la bonne santé de notre économie nationale est indissociable de notre position sur les marchés internationaux. Ainsi conçue, la compétitivité peut se définir comme notre capacité collective à créer de la valeur et de l'emploi au bénéfice du bien-être de tous. Or, à son arrivée à la tête de l'exécutif, François Hollande a hérité d'une compétitivité fortement dégradée. Un seul chiffre pour le faire comprendre : la balance des échanges de la France est passée en moins de 10 ans d'un solde positif en 2002 à un déficit record de 74 milliards d'euros en 2011. Cette perte de compétitivité s'est traduite par une baisse de l'investissement et la perte de parts de marché de la France au niveau européen et mondial, une dégradation des marges des entreprises et, surtout, une dégradation de l'emploi en France. C'est pourquoi ma feuille de route est claire et ne comporte qu'un objectif : ramener la balance commerciale à l'équilibre hors énergie d'ici 5 ans. Fin 2013, nous aurons ramené ce déficit à environ 10 milliards et le déficit global à 60 milliards, ce qui est un début encourageant. Le gouvernement ne se contente donc pas de parler de compétitivité : il agit au jour le jour pour l'améliorer et ainsi créer de l'emploi en France.



Quels sont les leviers d'action pour redresser la compétitivité de l'économie française?

Je suis amenée à me déplacer beaucoup dans le cadre de mes fonctions, et je peux vous dire que les entreprises françaises sont réputées partout pour leur savoir-faire, leur capacité d'innovation mais aussi la qualité de leurs normes sociales et environnementales, ce qui est un atout comparatif de plus en plus important dans l'économie actuelle. Il faut donc que les entreprises françaises aient confiance en elles, qu'elles n'aient pas peur d'une compétition mondiale pour laquelle elles sont parfaitement armées. C'est pourquoi, avec le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le gouvernement œuvre au rétablissement et au renforcement de la compétitivité de la France en engageant les entreprises sur le chemin de la création d'emplois à travers l'augmentation de leurs parts de marché. Cela passe par un allègement du coût du travail à hauteur de 6 % de la masse salariale concernée par le Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cela passe également par la réactivation de la démocratie sociale que traduisent le projet d'accord sur la formation professionnelle et l'accord national interprofessionnel transcrit dans la loi sur la sécurisation de l'emploi. C'est également l'objet de la Banque Publique d'Investissement et du programme des nouveaux investissements d'avenir, pour citer deux des mesures prises par ce gouvernement en



faveur du financement des entreprises et de l'innovation, donc de la compétitivité de notre pays. Je m'efforce pour ma part de mener, pour l'essentiel, une politique volontariste de structuration de l'offre commerciale de la France, de ciblage des pays où cette offre peut rencontrer sa demande et de facilitation des activités exportatrices pour nos entreprises, en particulier pour les PME et les ETI. J'ai ainsi défini quatre familles de biens et services : « Mieux se nourrir », « Mieux se soigner », « Mieux vivre en ville » et « Mieux communiquer » qui permettent de coordonner notre activité à l'export et d'aller à la rencontre d'une demande grandissante dans 47 pays que j'ai définis comme prioritaires.

En quoi un éventuel accord entre les États-Unis et l'Union européenne pourrait-il être préjudiciable aux entreprises françaises, et plus spécifiquement à l'agriculture française?

Avant même l'autorisation donnée par le conseil européen à la commission européenne de négocier un tel accord, j'ai demandé aux parties prenantes françaises de s'exprimer sur son opportunité au moyen d'une consultation publique. Les réponses ont été nombreuses, et sur les 287 que nous avons reçues, 165 provenaient des entreprises et organisation professionnelles agricoles, industrielles et de services, couvrant ainsi la quasi-totalité de l'économie française. Or, malgré certaines inquiétudes, les entreprises, qu'elles que soient leur taille, étaient très largement favorables au lancement des négociations et formaient le vœu qu'elles aboutissent rapidement. Nombre d'entre elles soulignent l'opportunité d'un rapprochement des autorités réglementaires, à la fois pour répondre aux difficultés, pour définir des normes futures communes pour les industries émergentes, et parce qu'un tel rapprochement constitue un levier d'influence sur les normes internationales. Dans le domaine agricole, la quasi-totalité des professionnels du secteur

Parmi les mesures phares en faveur de la compétitivité : l'allègement du coût du travail à hauteur de 6 % de la masse salariale concernée par le (CICE).



En créant a première zone de libre-échange de la planète l'accord UE/USA doit être saisi comme une opportunité pour les industries françaises

insiste sur la nécessité de lever les barrières non tarifaires qui bloquent l'accès au marché américain. En revanche, les secteurs des viandes, des ovo-produits, de l'éthanol, du sucre, des produits amidonniers et du maïs doux ont fait connaître leurs inquiétudes quant au fait que certaines réglementations américaines sont moins contraignantes (utilisation d'hormones et de farines animales en élevage, cultures OGM ou encore normes sanitaires, de bien-être animal et de traçabilité moins strictes) et quant à la présence d'avantages comparatifs américains (prix de l'alimentation animale, coût de la main d'œuvre, coût de l'énergie). J'entends ces inquiétudes, mais suis pour ma part à la fois confiante et vigilante quant au résultat des négociations relatives au traité transatlantique. Confiante parce qu'il est essentiel que les échanges commerciaux se fluidifient dans une zone commerciale qui, avec 40 % du chiffre d'affaire mondial, deviendra, et de loin, la première zone de libre-échange de la planète, et que tout le monde, Européens comme Américains, grandes et petites entreprises, y a intérêt. Vigilante également, parce que nous tenons à ce que les meilleures normes s'imposent, tant pour ce qui est de la qualité des biens échangés que pour la condition des travailleurs et les impacts environnementaux générés par l'intensification des échanges occasionnée par ce partenariat. A nous de faire en sorte que cet accord constitue une opportunité pour toutes les entreprises tout en garantissant, voire, en améliorant, la qualité des biens et des normes de part et d'autre de l'Atlantique. ●



Cyclone

Le cyclone Bejisa qui s'est abattu début janvier sur l'île de la Réunion, outre le fait d'avoir fait plusieurs victimes, a occasionné des dégâts matériels colossaux. L'activité agricole n'a pas été épargnée. Plusieurs hectares ainsi que de nombreux élevages ont ainsi été dévastés. L'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture exprime sa solidarité avec tous les agriculteurs sévèrement touchés par ce déchaînement climatique.

Un revenu en baisse en 2013



La Commission des Comptes de l'Agriculture Nationale a publié les résultats prévisionnels des revenus agricoles pour 2013. La volatilité des marchés s'installe et fragilise les exploitations agricoles. Le revenu moyen passe de 36 100 € en 2012 à 29 400 € en 2013, en repli de 18,6 % par rapport à 2012. Cette fragilisation des exploitations agricoles intervient au plus mauvais moment, alors que le secteur agricole se trouve de plus en plus dans un choc de compétitivité et que les agriculteurs attendent un choc de simplification tant annoncé pour reconquérir des parts de marchés. Notre revue de février analysera en détail et filière par filière ces écarts de revenus.

La Commission Européenne vient de publier sa stratégie sur un «air plus pur» pour l'Europe. Dès le début du processus de révision de la stratégie européenne, l'agriculture a été désignée comme l'un des secteurs devant être mis plus fortement à contribution.

Or, les efforts volontaires entrepris au niveau de la gestion de l'azote, de l'alimentation des animaux ou encore par le biais la modernisation des bâtiments ont permis une réduction des émissions d'ammoniac de 28 % ces dernières années au niveau de l'UE à 27.

La Commission européenne prévoit de revoir sa Directive relative aux plafonds d'émission nationaux (NEC) :

- en imposant un objectif de réduction des émissions d'ammoniac (NH₃), de 27% à l'échelle européenne, à l'horizon 2030.

- en incluant un plafond pour le méthane et les particules (PM).

Elle envisage également de mettre en place une Directive sur les installations de combustion de taille moyenne (1MW et 50MW) pouvant avoir des conséquences sur le secteur des serres et sur les coopératives.

Pour 2020, la Commission s'est calée sur les objectifs fixés dans le protocole de Göteborg, par contre pour 2030, les objectifs ne paraissent pas réalistes pour les Chambres d'agriculture et ne manqueront pas d'impacter fortement l'agriculture et en premier chef l'élevage.

Ces propositions seront discutées dans les prochains mois par les législateurs européens. Les Chambres d'agriculture seront mobilisées au niveau français sur la déclinaison de la Direc-

tive NEC avec la mise en place, début 2014, du PREPA (Plan de réduction des émissions). Elles veilleront aux impacts économiques et à la cohérence réglementaire.

« Les Chambres d'agriculture se mobilisent pour l'amélioration de la qualité de l'air notamment à travers des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et la mise en place d'outils Recherche et Développement. Le développement de l'engagement des exploitants agricoles dans le cadre de mesures volontaires en faveur de la qualité de l'air nous semble important, mais pour cela il faut une réelle prise en compte du rapport coût efficacité des mesures à mettre en place. Nous demandons une reconnaissance des efforts de réduction déjà entrepris au niveau du secteur agricole » a déclaré Guy Vasseur.

→ JANVIER-DÉCEMBRE 2014

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE



L'Année Internationale de l'Agriculture Familiale 2014 (AIAF) vise à rehausser l'image de l'agriculture familiale et de la petite agriculture en focalisant l'attention du monde entier sur leur contribution significative à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et au développement durable, en particulier dans les zones rurales. L'objectif de l'AIAF 2014 est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'action nationaux, en identifiant les lacunes à combler et les opportunités offertes afin de favoriser la transition vers un développement plus équitable et plus équilibré. L'AIAF 2014 favorisera le débat et la coopération aux niveaux national, régional et mondial, pour faire mieux connaître et comprendre les défis qu'affrontent les petits exploitants et aider à identifier des moyens efficaces pour soutenir l'agriculture familiale.



→ LUNDI 24 FÉVRIER 2014

REMISE DES PRIX DU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES

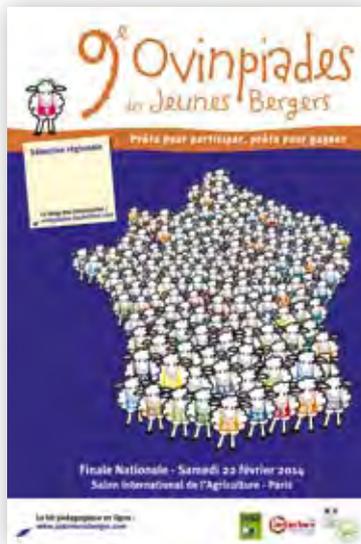
Les lauréats du concours prairies fleuries recevront leurs prix en présence du Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, Salon de l'agriculture, Hall 7 1, ring ovins lundi 24 février à 14 H 30, dans le cadre du Concours général agricole.



→ SAMEDI 22 FÉVRIER 2014

9^{ÈMES} OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

Salon International de l'Agriculture, Hall 7.1



Organisées pour la neuvième année consécutive, les Ovinpiades des Jeunes Bergers ont pour objectif de promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles. Le challenge de cette filière est d'installer 8 000 éleveurs de moutons dans les 10 prochaines années pour remplacer les actifs partant à la retraite. Par ce

concours, Interbev Ovins et l'ensemble de la filière souhaitent attirer les jeunes vers cette production au potentiel réel.

Pour cette 9^{ème} saison, près de 90 établissements agricoles ont présenté ou présenteront des candidats aux 19 sélections régionales de l'automne 2013 / hiver 2014. L'ensemble des régions de l'hexagone participera aux Ovinpiades.

Au total plus de 700 élèves, âgés de 16 à 24 ans suivant une formation agricole, se disputeront une place pour la finale nationale. À l'issue des sélections régionales, 38 jeunes viendront conquérir le titre national de Meilleur Jeune

Berger, le samedi 22 février 2014, au Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris. Similaires à celles de la sélection régionale, les épreuves de la finale se dérouleront sur les 2 rings de présentation du Hall 7.1.



→ MARDI 28 JANVIER 2014

AIR ET AGRICULTURE DES LEVIERS D'AMÉLIORATION, SOURCES DE PERFORMANCES POUR LES AGRICULTEURS

9 h/16 h 45 - Bon-Pasteur, rue Euphrasie-Pelletier, 49000 ANGERS

Interviendront lors de cet important colloque des représentants de l'Ademe, d'Air Pays de la Loire, de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, des instituts techniques de recherche (Ifip, Itavi, Arvalis-Institut du végétal, Idele) et des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne. Un focus sera effectué sur les leviers de changement de pratiques par filière et des outils d'évaluation et de simulation seront présentés. Des ateliers thématiques seront enfin organisés en présence d'experts pour répondre aux questions aux membres du public qu'ils soient agriculteurs, conseillers responsables de collectivités territoriales, environnementalistes...



→ 25 JANVIER AU 23 FÉVRIER

JOURNÉE MONDIALE ZONES HUMIDES



L'Onema, les Pôles-relais zones humides, la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société nationale de protection de la nature avec le soutien de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et de l'Association Ramsar-France se mobilisent du 25 janvier au 23 février pour la journée mondiale des zones humides. Cette année, le thème choisi sera « Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat ! »

De nombreux événements auront lieu près de chez vous.

Pour les découvrir, consultez le site www.chambres-agriculture.fr

→ 21 MARS 2014

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS



La Journée internationale des forêts a pour objectif de susciter partout en France des manifestations autour de l'arbre, de la forêt et du bois. Plusieurs événements inviteront un public large à découvrir ou mieux connaître les multiples fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt et des arbres.

Pour en savoir plus : www.journee-internationale-des-forets.fr

MAIRES EN CAMPAGNE

À l'approche des élections municipales de 2014 et dans un contexte où le village rural est en plein questionnement, Marc Guiochet (réalisateur et acteur culturel) et Carole Testa (journaliste) sont partis à la rencontre des seize maires de la communauté de communes Cère-et-Dordogne (9000 habitants) au nord du département du Lot. De ce travail est né un documentaire vidéo par thématiques et des portraits écrits de chaque maire.

De nombreuses questions sont posées dans le livre et le film-documentaire Maires en campagne qui portent à réfléchir sur la situation des maires et des mairies: que signifie être maire aujourd'hui ?

Quels sont les points de vue d'un maire sur son travail, son engagement, ses doutes, l'avenir de sa commune et des territoires ruraux ?

Quelle est la place de la commune rurale dans l'évolution de nos sociétés, au sein des réformes territoriales ?



Le livre et le DVD sont disponibles sur le site :

www.mairesencampagne.fr

Maires en campagne (livre et DVD) :

Prix : 28 euros

Producteur : ADICOM/ART'ZIMUT



CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES Prairies fleuries

Plantes indicatrices des prairies fleuries

Prairies

Tendance prairies humides ou fraîches

Tendance pelouses



Plantes réputées pour leur valeur aromatique ou pour la santé du bétail, **légumineuses**.



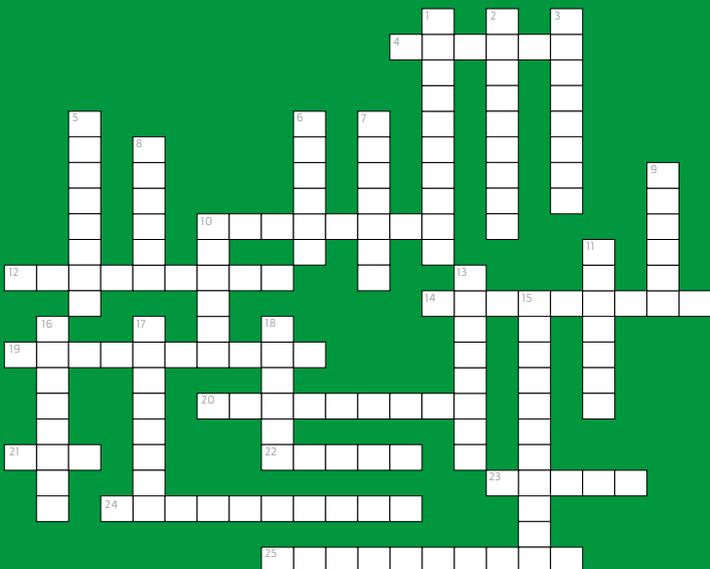
Plantes réputées de bonne valeur pour l'apiculture (pollen ou nectar)



Plantes ne supportant pas des utilisations précoces ou fréquentes



Plantes dont l'abondance fait craindre des dynamiques mal maîtrisées



TESTEZ VOS CONNAISSANCES !!

Les réponses sont dans la liste des plantes indicatrices

Horizontal

4. Espèces des zones humides à feuilles coupantes, maintien du livarot
10. Fleur jaune de la famille du Pissenlit
12. Crêtes-de-coq des champs, jaune aux feuilles dentelées
14. Campanulacées vivaces au nom de princesse
19. Chardons sans épines
20. Fleurs aux racines à la forme évocatrice, dont 63 des 160 espèces présentes en France sont menacées ou proches de la disparition
21. Peut être cultivé pour ses fibres, son huile ou ses graines
22. Sauveuse officinale, divinatoire ou aromatique
23. Se fait appeler Cytise, poilu ou à balais
24. Apiacées divines et ailées
25. Petites cloches bleues ou violettes

Vertical

1. Habitante jaune et blanche bien connue des prairies, se prête à l'effeuillage
2. Fleurs blanches à capitules, soulagent une blessure au talon
3. sous-arbrisseau aromatique des zones ensoleillées, utilisé également en fumigation contre les sinusites
5. Doigts-de-mort comestibles
6. L'œillet des prés en est une
7. Plantes ornementales aux pétales découpés, peuvent être d'Inde lorsqu'ils sont cultivés
8. Pérenne jaune des montagnes, connue pour calmer les inflammations
9. Porte-bonheur
10. Pied-de-poule dans les champs
11. Fleur des prairies humides d'altitude quand elle est bistorte, peut être invasive lorsqu'elle vient du Japon
13. Au printemps, observe son reflet dans l'eau
15. Rosacée aromatique, s'endort avec Nounours
16. Ombellifère jaune au parfum anisé
17. Conférait ses qualités au miel du Gâtinais
18. Légumineuses grimpantes messicoles, parfois cultures intermédiaires

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

à chacun son agriculture !

Retrouvez les Chambres d'agriculture sur le Salon - Pavillon 4

Participez à nos animations avec Bienvenue à la ferme
et Marchés des Producteurs de Pays

Découvrez l'Esitpa, école d'ingénieurs en Agriculture

Renseignez vous sur l'installation en agriculture avec I trace

Suivez les émissions de Campagnes TV, en direct du Salon



Campagnes
TV

Esitpa
École d'Ingénieurs en Agriculture

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Esitpa, école d'ingénieurs en Agriculture
et supprimer agroalimentaire.